
Conférence internationale du Travail, 105^e session, 2016

Rapport du Directeur général

Annexe

La situation des travailleurs des territoires arabes occupés

Bureau international du Travail, Genève

ISBN 978-92-2-229705-4 (imprimé)
ISBN 978-92-2-229706-1 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2016

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information, consultez notre site Web www.ilo.org/publns ou écrivez à l'adresse ilopubs@ilo.org.

Préface

Conformément au mandat confié par la Conférence internationale du Travail, j'ai cette année encore envoyé une mission pour qu'elle rende compte de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. La mission s'est rendue en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza, en Israël et dans le Golan syrien occupé. Elle a rencontré à Genève le Directeur général de l'Organisation arabe du travail et a reçu des informations écrites des mandants tripartites de la République arabe syrienne.

La mission a eu des entretiens approfondis avec des représentants de l'Autorité palestinienne, du gouvernement d'Israël, des organisations palestiniennes et israéliennes d'employeurs et de travailleurs, des citoyens syriens du Golan syrien occupé, ainsi qu'avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Tous ont donné des informations qui ont guidé la préparation du présent rapport. La mission a aussi effectué plusieurs visites sur le terrain.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les interlocuteurs des membres de la mission, réaffirmant leur large adhésion aux valeurs de l'Organisation internationale du Travail et à l'action qu'elle mène en constante collaboration avec tous ses mandants. Comme toujours, la mission a mené ses travaux dans le but de rendre compte de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés de façon détaillée, précise et impartiale.

La situation de ces travailleurs reste précaire. L'occupation, qui entrera en 2017 dans sa sixième décennie, est omniprésente en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et Gaza continue d'être totalement isolée. Depuis octobre 2015, la Cisjordanie est le théâtre de tensions et de violences croissantes qui ont fait des victimes du côté palestinien comme du côté israélien. La croissance palestinienne est faible, le chômage et la pauvreté sont endémiques. L'aide des donateurs est en baisse. Les négociations visant à surmonter les divisions palestiniennes n'ont pas encore donné de résultats tangibles. La reconstruction de Gaza après les ravages de la guerre de 2014 progresse très lentement. La communauté internationale n'a fait au mieux que de timides tentatives pour aider les parties à résoudre la crise, qui continue de s'aggraver. Au cours de l'année écoulée, les échanges directs qui ont eu lieu entre l'Autorité palestinienne et Israël ont porté uniquement sur la coordination de la sécurité et sur des questions financières, deux domaines certes essentiels pour la gestion de la situation au quotidien, mais cela ne suffit pas pour créer la dynamique nécessaire en vue d'une réelle amélioration.

A Gaza, les efforts portent principalement sur l'immense chantier de la reconstruction. Cependant, de la reconstruction au relèvement, le chemin à parcourir est encore long. Il faudra en premier lieu reconstituer le tissu productif pour pouvoir s'attaquer au taux de chômage, qui est le plus élevé du monde. En Cisjordanie, l'économie est plombée par de nombreux obstacles à l'activité économique et au commerce, qui sont directement liés à l'occupation. Jérusalem-Est ne pourra retrouver une prospérité durable que s'il est mis fin aux affrontements et aux restrictions.

Le secteur public palestinien n'offrant plus guère de possibilités d'emploi, de grands espoirs reposent désormais sur les ressources et l'investissement étrangers ainsi que sur le développement du secteur privé. Or, pour que les activités commerciales prospèrent, il faut que les autorités militaires israéliennes délivrent les permis nécessaires. Il faudrait aussi que les restrictions appliquées à l'utilisation de la terre et des ressources soient levées dans ce que les Accords d'Oslo ont défini comme la zone C, censée correspondre à la région la plus étendue et la plus riche en ressources d'un Etat palestinien. A l'heure actuelle, seule une fraction de cette zone peut être utilisée par les Palestiniens. Les autres conditions indispensables à une reprise économique sont la libre circulation des biens et des personnes entre les différentes zones du territoire palestinien ainsi qu'entre ces zones et le monde extérieur. Du fait de l'occupation, l'Autorité palestinienne ne peut prendre quasiment aucune mesure de sa propre initiative pour promouvoir un climat plus favorable à l'investissement et à l'emploi.

L'occupation a créé une situation de dépendance quasi totale qui a des conséquences sur l'accès à l'eau, à la terre et aux ressources, ainsi que sur les routes commerciales, l'emploi, les droits et les revenus. La moitié des terres agricoles palestiniennes font l'objet de restrictions qui empêchent les agriculteurs d'y avoir librement et régulièrement accès. La moitié des pêcheurs de Gaza sont toujours sans emploi. De plus en plus de Palestiniens travaillent toutefois en Israël et dans les colonies, soit au bénéfice de permis de travail qui sont délivrés en plus grand nombre, soit dans des emplois informels qui ne leur garantissent aucune protection et les exposent à l'exploitation.

Si le processus de paix est à l'arrêt, ce n'est pas le cas de l'occupation. Les points stratégiques de la Cisjordanie sont contrôlés par les colons et l'armée israélienne. L'absence de discours rationnel et de coopération risque de conduire la Cisjordanie à céder à la violence, à une logique de représailles et à l'extrémisme. Il est encore possible de neutraliser la vague de violence actuelle en faisant preuve de détermination et en respectant les règles d'engagement. En revanche, si des communautés entières, notamment les générations qui sont nées et ont grandi pendant le conflit, se laissent gagner par le rejet et la haine et passent à l'action, il sera de plus en plus difficile d'arrêter la spirale de la violence. Les divergences fondamentales entre les Palestiniens et les Israéliens quant à leur vision du passé, du présent et du futur ne datent pas d'hier.

Depuis plus de vingt ans, la communauté internationale préconise une solution fondée sur la coexistence de deux Etats. Celle-ci semble toutefois de plus en plus irréalisable et les événements menacent de la rendre caduque. Les efforts en faveur de la constitution d'un Etat palestinien se poursuivent néanmoins. La récente loi sur la sécurité sociale constitue une avancée à cet égard. La coopération tripartite continue, de même que la création des institutions nécessaires à un Etat souverain. Pourtant, depuis plus d'un an maintenant, le processus de négociation est au point mort.

J'avais indiqué dans mon rapport précédent que, pour diverses raisons internes évidentes, les parties directement concernées ne parviendraient pas à négocier une solution entre elles. Ce constat reste plus que jamais d'actualité. La communauté internationale doit donc se mobiliser pour déterminer les paramètres d'une solution juste et équitable. Toutefois, ayant été submergée par d'autres urgences, elle n'a jusqu'à présent pas été en mesure de le faire.

Les modalités de l'action qui doit désormais être menée par toutes les parties concernées restent à définir. Le chemin à parcourir est périlleux. Ce n'est qu'en appliquant les principes de la justice sociale et du travail décent que l'on pourra mettre fin aux profondes inégalités qui persistent entre les deux peuples de cette région, qu'il s'agisse de résultats économiques, d'emploi, de revenu ou de liberté de circulation et d'entreprise.

Mai 2016

Guy Ryder
Directeur général

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
Introduction	1
1. Au-delà des feuilles de route	3
2. Maigre croissance et persistance de l'occupation assombrissent encore les perspectives sur le marché du travail	8
3. Les droits des travailleurs palestiniens sous occupation prolongée: l'épreuve de la réalité.....	20
4. Un long chemin à parcourir: renforcer la gouvernance du marché du travail et des institutions.....	27
5. Peu de solutions envisageables dans le Golan syrien occupé	34
Observations finales.....	36
Références.....	37
Annexe: Liste des interlocuteurs.....	41

Introduction

1. Conformément à la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66^e session (1980), cette année encore, le Directeur général a envoyé une mission en Israël et dans les territoires arabes occupés afin d'évaluer de façon aussi complète que possible la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Comme les années précédentes, la mission a visé à collecter et évaluer des informations sur la situation des travailleurs du territoire palestinien occupé (Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza) et du Golan syrien occupé¹.
2. Les représentants du Directeur général étaient guidés par les principes et objectifs énoncés dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, y compris la Déclaration de Philadelphie, ainsi que par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Ont également été pris en considération les résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail, les principes établis dans les normes internationales du travail pertinentes et ceux énoncés par les organes de contrôle de l'OIT.
3. En examinant l'ensemble des questions en jeu, tant pendant la mission qu'au cours de la préparation du présent rapport, les représentants du Directeur général ont gardé à l'esprit, comme ils l'ont toujours fait, les normes pertinentes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment la Convention de La Haye de 1907 (qui concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre) et la quatrième Convention de Genève de 1949 (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre). La mission a tenu compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs pris en considération l'avis consultatif du 9 juillet 2004 de la Cour internationale de Justice (CIJ, 2004).
4. Le Directeur général a confié la mission en Israël et dans les territoires arabes occupés (qui s'est déroulée du 2 au 10 avril 2016) à Kari Tapiola, en qualité de représentant spécial du Directeur général, à Frank Hagemann, directeur régional adjoint du Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes, à Tariq Haq, spécialiste des politiques

¹ Comme indiqué dans des rapports précédents, la position du gouvernement israélien à l'égard du Golan a été exprimée dans les termes suivants: «La mission du BIT a pour objet de rassembler des informations pour le rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés. La position du gouvernement d'Israël est que le Golan, auquel ont été appliquées la loi, la juridiction et l'administration israéliennes, ne constitue pas un tel territoire. A la lumière de cette considération, l'autorisation de visiter le Golan a été accordée à la mission du BIT en signe de bonne volonté et sous toute réserve. La décision de faciliter une telle visite officielle ne doit pas constituer un précédent et ne contrevient nullement à la position du gouvernement d'Israël.» Il est rappelé que le Golan a été unilatéralement annexé par Israël en 1981 et que, dans sa résolution 497 (1981), le Conseil de sécurité a demandé à Israël de revenir sur sa décision d'annexer le Golan, décision qui n'a jamais été reconnue par les Nations Unies.

de l'emploi au Département des politiques de l'emploi, et à Katerine Landuyt, spécialiste des normes au Département des normes internationales du travail. Mounir Kleibo, représentant de l'OIT à Jérusalem, et Rasha El Shurafa, administratrice de programmes au bureau du représentant de l'OIT à Jérusalem, ont assumé les préparatifs de la mission, dont ils étaient membres à part entière.

5. Les représentants du Directeur général ont également tenu à Genève, le 14 mars 2016, des consultations avec l'Organisation arabe du travail, qui leur a ultérieurement fait parvenir un rapport écrit, dont ils ont accusé réception. Comme cela est le cas depuis 2012, en raison des restrictions en matière de sécurité imposées par l'ONU, ils n'ont pu se rendre en République arabe syrienne pour consulter le gouvernement syrien et les organisations d'employeurs et de travailleurs au sujet du présent rapport. La mission a reçu un rapport écrit des mandants tripartites syriens.

6. Au cours de la mission, les représentants du Directeur général se sont entretenus à maintes reprises avec des interlocuteurs israéliens et palestiniens ainsi qu'avec des interlocuteurs du Golan syrien occupé². Ils ont rencontré des représentants de divers ministères et institutions de l'Autorité palestinienne et du gouvernement d'Israël, d'organisations palestiniennes et israéliennes de travailleurs et d'employeurs, d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherche ainsi que des responsables locaux. La mission a également consulté des représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales.

7. Encore une fois, le Directeur général a la satisfaction de souligner que ses représentants ont bénéficié de la pleine coopération de l'ensemble des parties, tant du côté arabe que du côté israélien, pour obtenir les informations factuelles sur lesquelles se fonde le présent rapport. Il est par ailleurs pris bonne note des communications écrites reçues par la mission.

8. Le rapport prend pleinement en considération les informations orales ou écrites que la mission a obtenues sur place, de même que les données, études et rapports disponibles dans le domaine public. Les informations recueillies oralement auprès des divers interlocuteurs ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été vérifiées et comparées, dans la mesure du possible, aux autres informations disponibles. Pour examiner la situation des travailleurs palestiniens et d'autres travailleurs arabes, les membres de la mission ont procédé de façon impartiale et objective.

² La liste de ces interlocuteurs figure dans l'annexe du présent rapport.

1. Au-delà des feuilles de route

9. En octobre 2015, la tension en Cisjordanie s'est traduite par une succession d'incidents entre Palestiniens et colons ou soldats israéliens, incidents dont bon nombre ont été meurtriers. La situation est toujours instable. En Cisjordanie, plus d'un million de personnes auront besoin d'une assistance humanitaire, sous une forme ou une autre, en 2016. A Gaza, il y en aura 1,3 million, soit plus des deux tiers des 1,9 million de personnes vivant dans ce territoire.

10. Le processus de paix, à quelque stade qu'il fût, semble s'être enlisé depuis plus d'un an maintenant. Les seuls contacts bilatéraux qu'Israël et l'Autorité palestinienne ont maintenus sont ceux qui portent sur la coordination de la sécurité et ceux que les ministres des Finances entretiennent entre eux. Pourtant, la situation en Cisjordanie ne cesse d'évoluer en fonction d'une réalité sur le terrain marquée par l'occupation, la séparation et la dépendance économique, ainsi que les tensions croissantes, la violence et la peur.

11. Des générations de Palestiniens et d'Israéliens sont nées et ont grandi dans cette situation, qui les a modelées. Parmi eux, beaucoup sont mus par des motivations idéologiques ou religieuses, ou par un profond désespoir. Ils sont de plus en plus nombreux à échapper au contrôle des institutions et dirigeants établis et en contestent la légitimité. Le fait que les auteurs ou les victimes des actes de violence soient des jeunes, des enfants et des femmes constitue un véritable signal d'alarme.

12. L'occupation continue de progresser, et il est à prévoir que Jérusalem-Est se retrouvera bientôt coupée du reste de la Cisjordanie. Le chômage, la pauvreté, l'absence de contrôle sur les ressources naturelles et l'économie, ainsi que la précarité de ses finances menacent toujours l'économie palestinienne de paralysie. Le taux de chômage est élevé en Cisjordanie et il atteint un record mondial à Gaza. La croissance économique annoncée n'est pas suffisante pour relancer l'emploi. Le secteur public, qui absorbait 23 pour cent des emplois en 2015, peut difficilement en créer davantage. D'énormes obstacles s'opposent à la promotion d'un climat d'investissement favorable au secteur privé. La plupart des terres classées en zone C, censées constituer l'épine dorsale d'un Etat palestinien souverain, ne sont toujours pas sous contrôle palestinien. Les mesures que l'Autorité palestinienne pourrait prendre pour favoriser l'indépendance économique, le développement des infrastructures, les échanges commerciaux, la régulation financière et la mobilisation des réserves accumulées par le système bancaire se heurtent toutes aux réalités de l'occupation et de la séparation.

13. La fragmentation de l'économie palestinienne se poursuit. L'aide apportée par des donateurs a diminué d'environ 30 pour cent en 2015, ce qui s'est traduit par un déficit de financement de 650 millions de dollars E.-U. L'activité des entreprises se heurte à des obstacles de toutes sortes, tant administratifs que physiques, dus principalement à l'impossibilité pour les Palestiniens d'accéder à la majeure partie de la zone C. Il en résulte une perte qui équivaut à 30 pour cent du produit intérieur brut (PIB), soit un montant plus élevé que les aides cumulées de l'ensemble des donateurs.

Escalade de la violence en Cisjordanie

14. Le quatrième trimestre de 2015 et les premiers mois de 2016 ont été marqués par une nette augmentation du nombre d'incidents meurtriers en Cisjordanie. A Jérusalem-Est, le conflit a atteint un niveau sans précédent. Les tensions et la peur rythment le quotidien des habitants, en particulier à Jérusalem-Est, Hébron et Naplouse. Les actions ne répondent pas à des mots d'ordre; elles sont spontanées et de plus en plus de jeunes, garçons et filles,

y participent. Le nombre total de morts et de blessés qu'engendre ce nouveau climat de tension est élevé. La violence est par ailleurs exacerbée par la multiplication des démolitions punitives des habitations et autres bâtiments appartenant aux familles de Palestiniens associés à des actes de violence. A la fin du premier trimestre de 2016, on comptait déjà autant de démolitions que pour l'ensemble de l'année 2015. Des installations mises en place avec le soutien de donateurs internationaux, notamment l'Union européenne, ont également été détruites. Au total, 521 structures, dont 108 avaient été financées par des donateurs, ont été démolies en 2015.

15. Depuis octobre 2015, on compte un nombre accru de postes de contrôle et de barrages routiers en Cisjordanie, et les forces de sécurité israéliennes sont plus nombreuses et plus visibles. L'occupation s'étend, avec la confiscation de terres à Jérusalem et dans la zone C, et plus particulièrement à Hébron, Jéricho, Ramallah, Bethléem, Jérusalem-Est et Naplouse. Des oliviers ont été déracinés dans une grande partie des gouvernorats d'Hébron et de Ramallah, et les démolitions de maisons et d'autres installations ont été particulièrement nombreuses dans les gouvernorats de Tubas et de Jérusalem. A Jérusalem-Est, les permis de construire accordés à des Palestiniens sont deux fois moins nombreux que ceux attribués à des Israéliens, et les conditions de vie dans les quartiers palestiniens ne cessent de se détériorer.

Risques d'exploitation dans l'économie israélienne

16. Le nombre de Palestiniens travaillant dans l'économie israélienne a continué d'augmenter et il est à présent supérieur à 110 000. En moyenne, chaque Palestinien travaillant en Israël subvient aux besoins de six à sept autres personnes vivant en Cisjordanie. Les forces armées israéliennes font observer que la politique de permis est régulièrement réexaminée, afin de prendre en compte la situation économique des Palestiniens et dans le souci d'apaiser les tensions.

17. Près de 30 000 Palestiniens travaillent dans des colonies de Cisjordanie et leur nombre augmente avec l'extension des colonies. Pour beaucoup, travailler dans les colonies relève de la nécessité, étant donné l'absence d'alternative. Pourtant, les salaires relativement avantageux qui y sont pratiqués peuvent être largement amputés par les frais que facturent les différents intervenants. La mission a été informée que, dans certains cas, le travailleur devait remettre 40 nouveaux shekels israéliens (NSI) à l'intermédiaire assurant le transport dans la colonie et 50 NSI à celui l'accueillant sur place, ne conservant ainsi que 60 NSI sur un salaire journalier de 150 NSI. Toutes les parties reconnaissent qu'il s'agit là d'une situation d'exploitation à laquelle il convient de mettre fin de toute urgence. Cette question est particulièrement complexe étant donné qu'elle porte sur la réglementation de lieux de travail qui, en principe, ne devraient pas exister (car ils se trouvent dans des colonies), dans un cadre global (d'occupation) qui ne devrait pas exister non plus.

18. La convention collective récemment signée dans le secteur de la construction marque un progrès pour les travailleurs palestiniens disposant d'un permis de travail pour Israël. Cette convention a permis de mettre en place une commission d'examen des plaintes, à laquelle participent non seulement la Fédération générale du travail en Israël (la Histadrouth), mais aussi la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU). Tant la Histadrouth que l'Association des industriels d'Israël (MAI) ont fait part à la mission de leur optimisme concernant les nouvelles procédures mises en place. La commission d'examen des plaintes a pour mandat d'examiner toutes les affaires dont elle est saisie et d'y apporter une solution rapide, de manière à éviter de longues procédures judiciaires. Du fait de son extension à tout le secteur de la construction, la convention collective

s'applique à la majorité des Palestiniens travaillant dans l'économie israélienne. Elle devrait aussi permettre aux travailleurs de ne plus se faire exploiter par des services juridiques et de marketing qui leur coûtent très cher.

19. La mission s'est rendue au point de passage de Qalqilya, en Cisjordanie, où la PGFTU dispose d'un bureau. Des pancartes bien visibles informent les travailleurs des droits que leur reconnaît la législation du travail israélienne. D'autres supports de sensibilisation sont prévus. Mais, pour les travailleurs disposant d'un permis de travail, la réalité quotidienne est encore marquée par de longues heures de trajet domicile-travail et d'attente aux points de passage. Bien que le chiffre ait plus que doublé en trois ans, seuls 16 000 travailleurs palestiniens sont titulaires d'un permis les autorisant à des séjours de plus d'une journée en Israël.

Gaza, après la dévastation

20. Les répercussions contradictoires de l'occupation et du bouclage se font particulièrement sentir à Gaza, qui se remet lentement des dégâts de la dernière guerre, en 2014. Le taux de chômage y est supérieur à 40 pour cent et il atteint même 60 pour cent pour les femmes et 75 pour cent pour les jeunes diplômés. Par ailleurs, l'évolution démographique de la bande de Gaza est telle qu'il faudrait y construire, tous les ans, sept écoles pouvant accueillir 1 000 enfants chacune. Investir dans l'éducation, en particulier pour les filles, reste toutefois frustrant à Gaza, car, plus le niveau éducatif d'une personne est élevé, plus il lui est difficile de trouver un emploi adapté. Il a été rapporté à la mission que récemment, pour un emploi de concierge, 120 candidatures avaient été reçues de diplômés du secondaire et de cadres. Il y a douze ans, 80 000 personnes dépendaient de l'aide alimentaire fournie par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). A l'heure actuelle, 900 000 personnes, soit près de la moitié des Gazaouis, ont besoin de l'UNRWA qui, malgré une baisse des contributions apportées par les donateurs, a pu continuer à s'acquitter de ses principales fonctions de soutien.

21. Dix-huit mois après les importants engagements pris à la conférence des donateurs du Caire ³, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza se met lentement en place. Plus de 700 familles ont bénéficié d'une aide et de matériaux pour reconstruire leur maison. La livraison de ciment à grande échelle reste cependant limitée, en raison des préoccupations israéliennes concernant l'emploi de ce matériau à d'autres fins que la reconstruction. Les matériaux et les biens de consommation arrivent par le point de passage de Kerem Shalom, au sud, mais ils sont vendus dans les supermarchés à des prix inabordables pour la plupart des Gazaouis. Juste avant la visite de la mission, Israël a élargi une partie de la zone de pêche, la faisant passer de 6 à 9 milles nautiques. A l'heure actuelle, la moitié des pêcheurs de Gaza sont sans emploi.

22. Dans le port de Gaza, par une fin de journée ensoleillée, un groupe d'écolières a rejoint les membres de la mission pour se prendre en photo avec eux. Si l'atmosphère y était plus légère qu'ailleurs en Cisjordanie, c'est sans doute parce qu'il n'y avait pas de présence physique de l'occupation. Les indicateurs économiques à Gaza se redressent lentement, mais il faut voir cela en regard de la dévastation causée par la guerre de 2014. Les coûts des entreprises sont tirés vers le haut du fait des coupures d'électricité qui rendent généralement plus de la moitié d'une journée de travail improductive. La résilience des Gazaouis est remarquable, mais pas sans limite. Ils craignent toujours que le conflit armé ne reprenne, comme ils craignent que l'aide internationale gérée par

³ Conférence internationale du Caire pour la Palestine et la reconstruction de Gaza, Le Caire, 12 oct. 2014.

l'UNRWA ne diminue. Il suffit aux Gazaouis de faire quelques kilomètres dans une direction ou une autre pour constater le peu de marge de manœuvre que leur laisse le blocus. Sans un changement de cap, l'ONU craint que d'ici à 2020 Gaza devienne tout simplement invivable (UNRWA, 2012).

23. Même si les permis de travail pour Israël ne sont pas encore délivrés à Gaza, il semble qu'un certain nombre de travailleurs puissent bénéficier de permis à des fins professionnelles. Cependant, ces permis peuvent être révoqués aux points de passage. Selon les représentants des employeurs de Gaza, le principal frein aux affaires et au développement économique reste l'impossibilité de passer d'un côté à l'autre de la frontière et d'importer ou d'exporter davantage de marchandises et de matériel. L'année dernière, le ministre du Travail avait reçu les membres de la mission dans son bureau de Gaza, étant donné qu'il n'était pas encore autorisé à se déplacer librement pour assister aux réunions du gouvernement à Ramallah. Il y a deux mois, il a reçu cette autorisation qui lui permet de se rendre régulièrement en Cisjordanie et il a donc pu rencontrer la mission à Ramallah.

L'insaisissable réconciliation

24. La division entre les Palestiniens, cristallisée dans la situation à Gaza, reste une question délicate et d'actualité. Les deux parties sont parvenues à un accord de principe sur la mise en place d'un nouveau gouvernement d'unité nationale et la tenue ultérieure d'élections, mais des divergences demeurent en ce qui concerne le programme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et le sort des fonctionnaires nommés par les autorités de facto à Gaza. Les négociations en vue d'une unité continuent de se heurter à deux grands défis. Premièrement, l'unité est nécessaire à la crédibilité et à la cohésion de l'effort palestinien, et l'absence d'unité est une des causes principales de la prolongation de l'état de siège à Gaza. Deuxièmement, un gouvernement palestinien d'unité nationale représentatif devra aussi être capable de négocier avec ses partenaires immédiats, y compris Israël.

Les perspectives d'avenir

25. La création d'institutions palestiniennes reste très difficile du fait de l'instabilité politique, de l'enlisement du processus de paix, du regain de tension en Cisjordanie et du maintien du blocus de Gaza. L'édification d'un Etat est entravée aussi par la fracture politique et institutionnelle qui divise profondément la Cisjordanie et Gaza, par le risque de crise financière qui plane, du fait de l'instabilité financière et des pertes fiscales, par des perspectives d'emploi et de revenu incertaines pour les jeunes et par une absence générale de perspectives d'avenir.

26. Près d'un quart de siècle après les débuts du processus de paix, l'Etat souverain promis aux Palestiniens n'existe toujours pas. Le territoire sur lequel il devrait s'étendre est progressivement annexé par les colons et soumis au contrôle ou au blocus imposé par l'occupation. Pour la plupart des Palestiniens, les négociations de ces vingt dernières années ont essentiellement servi les intérêts d'Israël. Dans le contexte actuel de violence et d'instabilité, quel que soit le sentiment ressenti de l'urgence qu'il y a à infléchir cet état de fait, le dossier est relégué au second rang par d'autres urgences, en particulier la crise syrienne et ses conséquences dans la région.

27. Ce que l'on voit de l'intérieur, c'est que la Palestine ne peut plus attendre et que, en enchaînant des mesures provisoires, on ne fait que gagner du temps dans ce processus menant à une solution inconnue. Etant donné que cette solution a peu de chance d'être

trouvée au terme de discussions bilatérales, les Palestiniens préfèrent que les négociations aient lieu dans un cadre multilatéral, sur la base d'un mandat clairement défini et d'un calendrier prévoyant la résolution de problèmes concrets. Or Israël ne semble pas manifester un grand intérêt pour un cadre de ce type, ou pour un engagement international, quel qu'il soit.

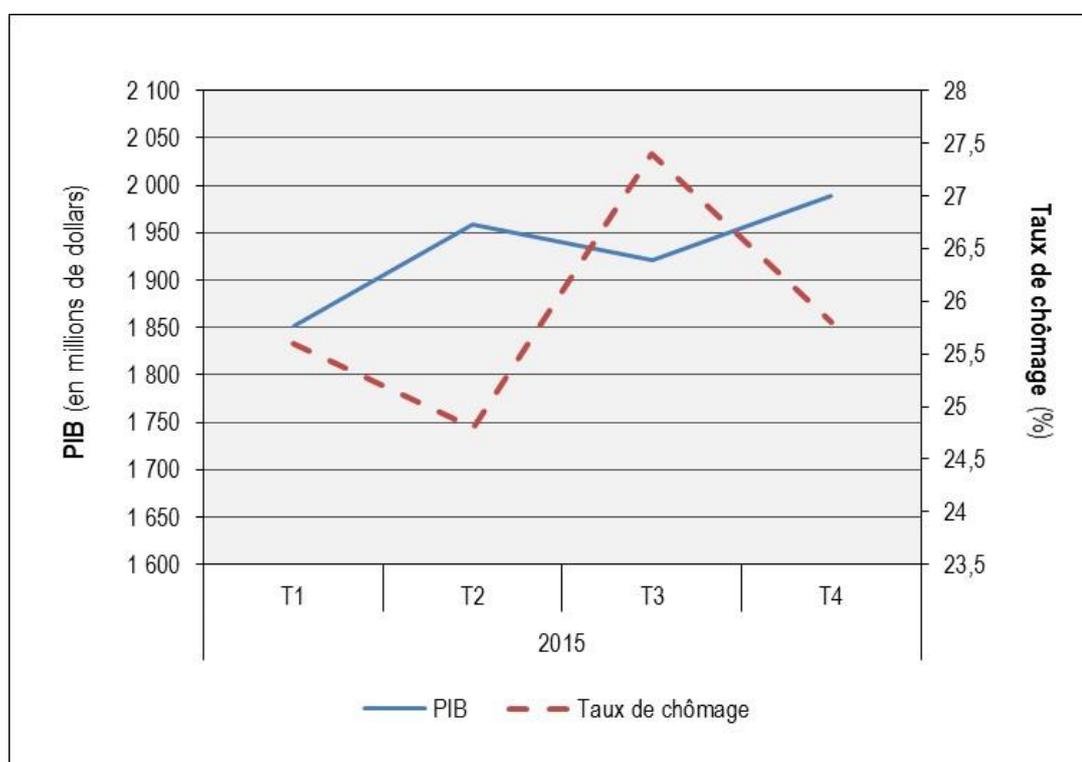
28. Les acquis du processus d'édification d'un Etat restent fragiles. Les efforts dans ce sens se poursuivent néanmoins, comme en témoigne l'adoption de la nouvelle loi sur la sécurité sociale, qui fait toujours l'objet d'un vif débat. Le besoin de ressources pour financer la protection sociale et la sécurité des travailleurs et de leurs familles a attiré l'attention des Palestiniens sur l'accord, conclu dans le cadre du Protocole de Paris de 1994, prévoyant que les cotisations des travailleurs palestiniens retenues par Israël devaient être reversées à une institution palestinienne compétente. Le montant de ces cotisations a fait l'objet de plusieurs estimations, allant de plusieurs centaines de millions à plusieurs milliards de dollars E.-U. Il conviendra donc de faire la lumière sur cette question pour que les travailleurs palestiniens bénéficient, le moment venu, de la protection pour laquelle ils ont cotisé.

29. Cela fait maintenant plus d'un an que la dernière initiative de paix s'est soldée par un échec. Sur le terrain, où, ce qui compte, ce sont l'emploi et l'économie, la solution fondée sur la coexistence de deux Etats a sérieusement besoin d'être ranimée. La communauté internationale, notamment les Nations Unies, les grandes puissances et le monde arabe, dispose encore de la capacité et des ressources nécessaires pour appuyer son engagement en faveur d'une solution négociée. Pour l'heure, privés de feuilles de route et de boussoles, la Palestine et Israël risquent de se retrouver livrés à eux-mêmes, sur une route incertaine, en terrain inconnu.

2. Maigre croissance et persistance de l'occupation assombrissent encore les perspectives sur le marché du travail

30. La phase de récession dans laquelle était entrée l'économie palestinienne en 2014 à la suite de l'opération militaire israélienne «Bordure protectrice» à Gaza a pris fin en 2015. La croissance du PIB réel est néanmoins restée très modeste par rapport aux prévisions, avec un taux de seulement 3,5 pour cent – dont 6,8 pour cent à Gaza et seulement 2,5 pour cent en Cisjordanie. A Gaza, les vastes travaux de reconstruction qui devaient être engagés à la suite du conflit ont subi d'importants retards du fait que l'aide promise par les donateurs au Caire en octobre 2014 a tardé à arriver et que l'importation des matériaux de construction et autres matières premières indispensables a continué de faire l'objet de restrictions. Les travaux de construction ont connu une accélération au second semestre de 2015 grâce à la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, ce qui a certes stimulé la croissance et l'emploi, mais à partir de taux qui étaient très bas. En Cisjordanie, les recettes douanières retenues par Israël pendant le premier trimestre de l'année et la réduction des crédits budgétaires ont obligé l'Autorité palestinienne à adopter une politique de rigueur qui a contribué à tirer le PIB vers le bas. Bien que l'activité économique ait repris au second trimestre, la flambée de violence et l'exacerbation des tensions que la Cisjordanie a connues après octobre 2015 ont été accompagnées d'un durcissement des restrictions et d'une forte augmentation du chômage, laissant présager que la croissance resterait insuffisante. Ces grandes tendances se retrouvent dans les courbes trimestrielles du PIB et du chômage palestiniens, dont l'une monte quand l'autre descend et inversement, comme le montre clairement la figure 2.1.

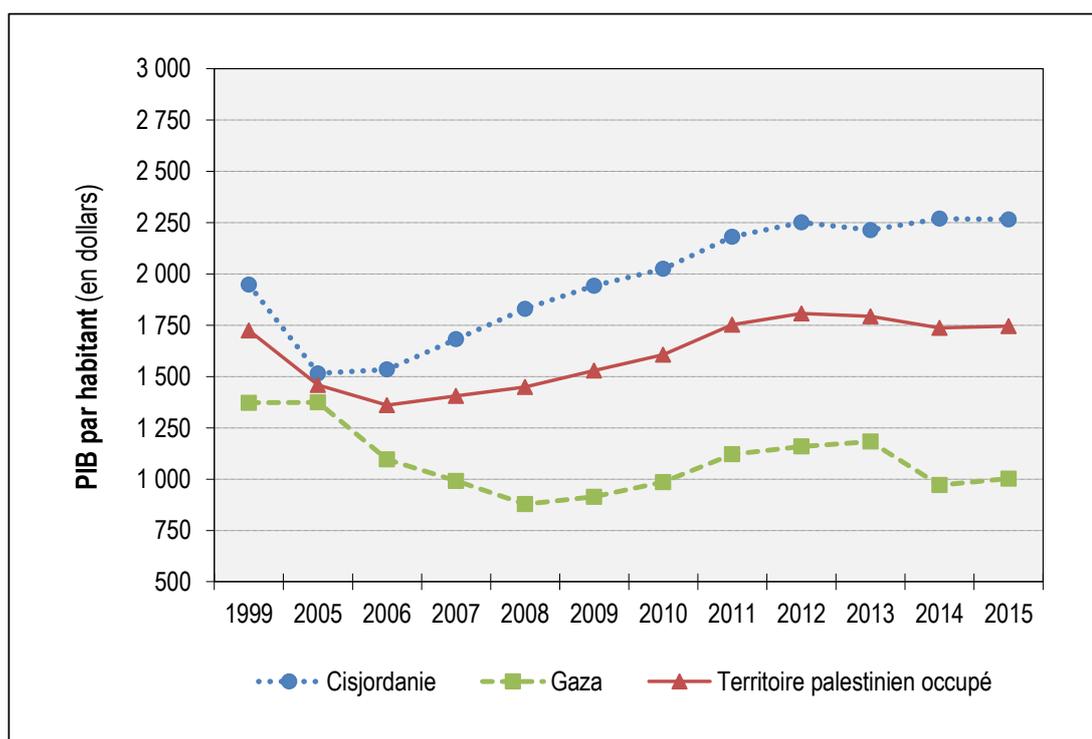
Figure 2.1. Evolution du PIB réel (en prix constants de 2004) et du chômage par trimestre, 2015



Sources: Bureau central palestinien de statistique (PCBS), Comptabilité nationale (2016a) et Enquête sur la main-d'œuvre (2016b).

31. La stagnation économique se révèle plus préoccupante encore lorsque l'on examine le PIB réel par habitant, qui a augmenté d'à peine 0,5 pour cent en 2015 pour s'établir à 1 746 dollars. Il est inquiétant de constater que, en Cisjordanie, le PIB réel par habitant, qui est de 2 266 dollars, a baissé de 0,2 pour cent en 2015. A Gaza, il a augmenté de 3,3 pour cent pour atteindre 1 003 dollars, mais il reste néanmoins inférieur de 27 pour cent à son niveau d'il y a dix ans. Alors que le PIB palestinien global par habitant n'a quasiment pas bougé en valeur réelle depuis 1999, soit avant le début de la deuxième intifada, le PIB israélien par habitant, qui est environ 12 fois supérieur au PIB palestinien par habitant, a augmenté de 28 pour cent par rapport à 1999 (FMI, 2015).

Figure 2.2. Evolution du PIB réel par habitant en prix constants de 2004, 1999-2015



Sources: PCBS, Comptabilité nationale (2016a).

32. L'incertitude politique et la baisse de l'aide des donateurs, ajoutées au maintien par Israël des restrictions à la liberté de circulation et d'accès, ont bridé la croissance économique et la création d'emplois. L'aide budgétaire directe a chuté d'environ 30 pour cent en 2015 pour s'établir à son niveau le plus bas depuis 2008 (FMI, 2016), signe de la lassitude des donateurs et d'une réorientation de leurs priorités au profit d'autres crises dans la région. Il en est résulté un défaut de financement de 650 millions de dollars et, pour y faire face, l'Autorité palestinienne a contracté davantage de prêts auprès des banques nationales et a cumulé les arriérés de paiement, y compris au fonds de pension, aux collectivités locales et aux fournisseurs privés. Cette situation a accru les risques pesant sur la viabilité de la dette, même si le déficit budgétaire a été maîtrisé grâce à une politique de rigueur.

33. Un modèle de croissance dépendant de l'aide des donateurs n'est certes pas viable sur le long terme mais, compte tenu des restrictions imposées par l'occupation israélienne au développement économique palestinien, l'importance de cette aide pour l'économie palestinienne ne doit pas être sous-estimée. Selon le Bureau du Quatuor, environ la moitié des emplois qui ont été créés en Cisjordanie et à Gaza pendant les années deux mille ont

pu l'être grâce à l'aide extérieure et, sans cette aide, le taux de chômage en Cisjordanie serait aujourd'hui deux fois plus élevé (Bureau du Quatuor, 2015). En plus de ses répercussions sur l'aide budgétaire directe, la baisse de l'aide des donateurs a également entraîné une importante réduction des dépenses de développement, y compris dans les infrastructures, la santé et l'éducation, où les besoins sont pourtant considérables, ce qui limitera encore davantage les perspectives de croissance à long terme. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), pour que l'économie palestinienne puisse absorber tous les nouveaux venus sur le marché du travail, le taux de croissance annuelle devrait être d'au moins 4,5 pour cent (FMI, 2016). On en est loin, les projections actuelles tablant sur une croissance à moyen terme ne dépassant pas 3,5 pour cent.

34. Compte tenu de ces pressions budgétaires, l'Autorité palestinienne a récemment entrepris de s'attaquer aux pertes fiscales que, représentent les retenues effectuées par Israël sur diverses sources de revenu. Elle estime que, pour les quinze dernières années, leur montant cumulé atteindrait au moins 3,6 milliards de dollars et que 312 millions de dollars de pertes s'y ajouteraient chaque année (Autorité palestinienne, 2016). La réduction de ces pertes contribuerait à compenser le déficit dû à la baisse de l'aide des donateurs.

Evolution du marché du travail

35. La main-d'œuvre palestinienne comptait 1,3 million de personnes en 2015, soit une augmentation de 3,5 pour cent par rapport à 2014. La population âgée de 15 ans et plus ayant augmenté de 3,4 pour cent pendant la même période, le taux d'activité s'est maintenu à 45,8 pour cent (voir le tableau 2.1). S'il s'élevait à 71,9 pour cent chez les hommes, il était de seulement 19,1 pour cent chez les femmes. Bien qu'il ait quasiment doublé par rapport à 2001, époque à laquelle il n'était que de 10,3 pour cent (PCBS, 2016c), le taux d'activité des Palestiniennes reste très faible par rapport aux moyennes mondiales et même régionales, alors que leur niveau de formation est élevé, d'où une perte notable de potentiel économique. Les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation et d'accès aggravent les difficultés auxquelles elles se heurtent pour accéder à l'emploi. Les obstacles, liés aux normes sociales et culturelles, à l'insuffisance des dispositifs institutionnels, notamment en matière de protection de la maternité, et à la faible demande de main-d'œuvre dans le secteur privé formel, excluent la plupart des femmes du marché du travail.

Tableau 2.1. Indicateurs du marché du travail, 2014-15

	2014	2015				2015	2015/2014
	Moyenne annuelle	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle	Variation%
Population âgée de 15 ans et plus (milliers)	2 742	2 801	2 824	2 848	2 871	2 836,0	3,4
Main-d'œuvre (milliers)	1 255	1 276	1 291	1 304	1 325	1 299,0	3,5
Emploi (milliers)	917	950	971	947	983	962,8	5,0
Cisjordanie	558	564	582	562	569	569,3	2,1
Gaza	249	271	270	269	295	276,3	11,2
Israël et colonies	107	110	112	113	115	112,5	5,1
Chômage (milliers)	338	326	320	357	342	336,3	-0,6

	2014	2015				2015	2015/2014
	Moyenne annuelle	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle	Variation%
Taux d'activité (%)	45,8	45,6	45,7	45,8	46,2	45,8	0,1
<i>Hommes</i>	71,5	71,7	71,2	72,1	72,5	71,9	0,5
<i>Femmes</i>	19,4	18,8	19,6	18,8	19,1	19,1	-1,8
Taux de chômage (%)	27,0	25,6	24,8	27,4	25,8	25,9	-4,0
<i>Hommes</i>	23,9	22,8	21,0	23,7	22,3	22,5	-6,0
<i>Femmes</i>	38,5	36,2	38,9	41,8	39,7	39,2	1,8
Cisjordanie	17,7	16,3	15,4	18,7	18,7	17,3	-2,4
<i>Hommes</i>	15,3	14,4	12,7	16,0	16,7	15,0	-2,0
<i>Femmes</i>	27,4	24,4	26,2	29,3	26,7	26,7	-2,7
Gaza	43,9	41,6	41,5	42,7	38,4	41,1	-6,4
<i>Hommes</i>	40,2	37,9	36,3	37,4	32,3	36,0	-10,4
<i>Femmes</i>	56,9	55,2	59,5	63,3	60,5	59,6	4,8

Sources: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2016b).

36. Le taux global de chômage a très légèrement reculé, passant de 27 pour cent en 2014 à 25,9 pour cent en 2015, ce qui s'explique par une baisse de 0,6 pour cent du nombre total de personnes sans emploi, qui s'est établi à 336 300. Cette timide amélioration n'est toutefois pas le signe que le marché de l'emploi se porte beaucoup mieux. Le taux de chômage a certes diminué chez les hommes, passant de 23,9 pour cent en 2014 à 22,5 pour cent en 2015, mais il a augmenté chez les femmes, atteignant 39,2 pour cent en 2015, contre 38,5 en 2014. C'est à Gaza que le recul du chômage a été le plus marqué, principalement grâce à la reprise des activités de reconstruction au dernier trimestre de 2015. Mais, alors que les hommes ont été plus nombreux à trouver un emploi à Gaza, le chômage des femmes a augmenté jusqu'à atteindre le taux invraisemblable de 60 pour cent. Les rares femmes gazaouies qui arrivent à entrer sur le marché du travail ont peu de possibilités d'emploi formel en dehors des services publics de la santé et de l'éducation. Les autres femmes travaillent généralement de manière informelle dans l'agriculture, les soins à l'enfance, le nettoyage et d'autres activités traditionnelles telles que la broderie, alors que la majorité des femmes en âge de travailler demeurent sans emploi. En Cisjordanie, la flambée de violence qui est survenue au troisième trimestre de 2015 est liée au durcissement des restrictions à la liberté de circulation et d'accès et à la hausse du chômage, des hommes comme des femmes.

37. Les perspectives des jeunes palestiniens sont encore plus sombres. Un taux d'activité plus bas pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans n'est pas surprenant du fait que près de la moitié d'entre eux sont encore en formation à plein temps. Toutefois, près d'un cinquième des jeunes de cette tranche d'âge, dont plus de 30 pour cent sont des jeunes femmes, ne sont ni en activité ni en formation (voir le tableau 2.2). En outre, le taux de chômage chez les jeunes actifs dépasse 40 pour cent – 36,4 pour cent chez les jeunes hommes et 60,8 pour cent chez les jeunes femmes. Ces taux sont eux aussi sensiblement plus élevés à Gaza qu'en Cisjordanie. L'enquête menée auprès des jeunes palestiniens en 2015 a montré que la durée moyenne du chômage chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans était supérieure à deux ans (PCBS, 2016d). L'existence d'un chômage de longue durée à ce point généralisé est gravement préjudiciable à la qualification des jeunes et à leurs perspectives d'emploi, et il risque aussi, plus généralement, d'être un facteur de marginalisation. En effet, la présence majoritaire de jeunes parmi les Palestiniens

impliqués dans la vague de violence qui dure depuis septembre 2015 témoigne de la frustration, du désenchantement et de la désespérance que les jeunes ont accumulés en raison de l'occupation et du manque de perspectives économiques. Il faut impérativement prendre des mesures à grande échelle en faveur de la jeunesse, notamment sous la forme de dispositifs de création directe d'emplois, de services d'orientation en matière d'emploi, de mesures de formation et d'amélioration des compétences, ainsi que d'une aide à la création d'entreprises.

Tableau 2.2. Situation d'activité des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans la main-d'œuvre, 2014-15

	2014	2015		
	Total	Total	Hommes	Femmes
Taux d'activité des jeunes (%)	31,6	32,7	52,9	11,6
Cisjordanie	33,3	33,6	55,1	11,1
Gaza	28,8	31,2	49,4	12,4
Taux de chômage des jeunes (%)	43,6	40,7	36,4	60,8
Cisjordanie	30,4	28,7	24,9	48,1
Gaza	67,9	61,0	56,7	78,4
Jeunes hors de la main-d'œuvre (%)	68,4	67,3	47,1	88,4
Jeunes poursuivant des études (%)	50,1	48,9	40,2	57,6
Jeunes ne poursuivant pas d'études (%)	18,3	18,4	6,9	30,8

Sources: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2016b).

38. L'emploi total a augmenté de 5 pour cent en 2015, la majorité des nouveaux emplois ayant été créés à Gaza (où l'emploi a augmenté de 11,2 pour cent) (voir le tableau 2.1). Le taux d'emploi, calculé en rapportant le nombre total d'emplois à la population âgée de 15 ans et plus, a atteint 34,2 pour cent au dernier trimestre de 2015, alors qu'il était de 33,7 pour cent un an plus tôt. Le taux d'emploi des hommes est passé de 54,6 pour cent à 56,4 pour cent pendant la même période, tandis que celui des femmes, qui était déjà très bas – 12,3 pour cent – est descendu à 11,5 pour cent.

39. Le secteur des services, qui contribue pour près de la moitié au PIB palestinien, représente la plus grande part de l'emploi, puisque 31 pour cent des hommes et 63 pour cent des femmes ayant un emploi travaillent dans ce secteur (voir le tableau 2.3). Après les services, les deux plus grands employeurs de main-d'œuvre masculine sont le commerce et la construction – à savoir respectivement 22,6 et 18,6 pour cent –, l'agriculture occupant la deuxième place pour l'emploi de main-d'œuvre féminine (13,1 pour cent). Le secteur manufacturier, plus productif, représente une part moindre de l'emploi, part qui s'est nettement rétrécie depuis la signature des Accords d'Oslo. En effet, en raison des restrictions qui limitent l'accès à la terre et à d'autres ressources productives, la part cumulée de l'agriculture et du secteur manufacturier dans le PIB représente aujourd'hui moins de la moitié de ce qu'elle était en 1994. Si l'on met en parallèle la proportion élevée de femmes qui travaillent dans les services et l'agriculture et la contribution de ces secteurs au PIB, on peut en déduire que les emplois dans ces secteurs sont le plus souvent informels et faiblement productifs.

Tableau 2.3. Composition sectorielle du PIB et de l'emploi, 2015

	Part dans le PIB (%)	Part dans l'emploi (%)		
		Total	Hommes	Femmes
Agriculture, pêche et sylviculture	3,3	8,7	7,8	13,1
Manufacture et industries extractives	13,4	13,0	13,4	11,0
Construction	8,3	15,5	18,6	0,6
Commerce et hôtellerie-restauration	18,7	20,6	22,6	11,3
Transports, stockage et communications	7,8	5,9	6,8	1,1
Services et autres activités	48,6	36,3	30,9	62,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources: PCBS, Comptabilité nationale (2016a) et Enquête sur la main-d'œuvre (2016b).

40. L'emploi de Palestiniens en Israël et dans les colonies a augmenté de 5,1 pour cent supplémentaires en 2015. Le nombre de travailleurs provenant de Cisjordanie aurait ainsi atteint 115 000 personnes au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente 11,6 pour cent du total des Palestiniens en activité (voir le tableau 2.1). Le nombre total de Palestiniens en Israël et dans les colonies se rapproche ainsi du niveau qu'atteignaient les flux de main-d'œuvre palestinienne à destination d'Israël avant le déclenchement de la deuxième intifada en 2000. A l'époque, les quelque 100 000 Palestiniens qui travaillaient en Israël avaient été exclus du marché du travail israélien. En 2015, en revanche, la recrudescence de la violence n'a pas empêché l'emploi de Palestiniens en Israël et dans les colonies de progresser. Le système complexe de quotas et de permis, avec ses contrôles de sécurité et ses cartes d'identification magnétiques, est toujours en vigueur pour les Palestiniens de Cisjordanie qui font quotidiennement la navette entre leur domicile en Cisjordanie et leur lieu de travail en Israël. Des modifications continuent d'être apportées ponctuellement au système de permis. En 2015, l'âge minimum requis pour obtenir un permis a été ramené de 24 à 22 ans et l'obligation d'avoir des enfants a été supprimée; celle d'être marié a néanmoins été maintenue. Selon le Coordonnateur israélien des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), en mars 2016, 58 203 permis de travail avaient été délivrés à des Palestiniens, pour un quota total de 60 900 permis, dont 16 000 autorisant à des séjours de plus d'un jour en Israël (COGAT, 2016); 27 632 autres permis autorisant à travailler dans les colonies ont été délivrés. Quelque 30 000 Palestiniens travaillent en Israël et dans les colonies sans permis ou avec un permis autre qu'un permis de travail. Ils sont de ce fait exposés à des pratiques abusives et d'exploitation de la part des employeurs et des intermédiaires ainsi qu'à du harcèlement et peuvent être incarcérés s'ils se font prendre par les autorités israéliennes. Le marché du travail israélien est fermé aux Palestiniens de Gaza depuis avril 2006. La mission a néanmoins entendu dire que ces derniers utilisaient des permis commerciaux pour exercer des activités informelles en Israël ⁴.

41. Le secteur de la construction représente 63 pour cent de l'emploi de Palestiniens en Israël; il est suivi du secteur manufacturier (11 pour cent), du commerce (9 pour cent) et de l'agriculture (9 pour cent) (MAI, 2016). Au moment de la visite de la mission, la délivrance de 10 000 permis de travail supplémentaires dans le secteur de la construction avait été annoncée. La pénurie de logements en Israël continue d'alimenter la demande de main-d'œuvre, et les employeurs israéliens ont clairement montré qu'ils préféraient les

⁴ Depuis 2015, le COGAT a délivré 3 000 permis commerciaux à des entrepreneurs gazaouis les autorisant à entrer en Israël via le point de passage d'Erez.

travailleurs palestiniens aux autres travailleurs migrants et qu'ils avaient besoin d'une main-d'œuvre possédant des compétences techniques plus poussées. Si travailler en Israël reste une nécessité compte tenu des possibilités limitées qu'offre le marché du travail palestinien, force est de constater qu'un grand nombre de travailleurs palestiniens sont cantonnés dans des emplois peu qualifiés. En définitive, le seul moyen de remédier à cette situation est de permettre et de promouvoir le développement du tissu productif palestinien.

Revenus et pauvreté

42. D'un montant de près de 200 NSI par jour, le salaire journalier moyen en Israël et dans les colonies était, en 2015, 2,3 fois supérieur au salaire journalier moyen pratiqué dans le secteur privé en Cisjordanie, ce qui explique pourquoi tant de Palestiniens sont tentés de venir travailler en Israël, même dans des conditions difficiles. Le salaire minimum appliqué dans le secteur de la construction en Israël était en 2015 plus élevé que le salaire minimum national israélien, et il devrait encore augmenter en 2016-17. A l'opposé, le salaire moyen pratiqué dans le secteur privé à Gaza a baissé en termes réels de 6 pour cent par rapport à 2014, se situant à 45 pour cent du salaire moyen pratiqué dans le secteur privé en Cisjordanie (voir le tableau 2.4).

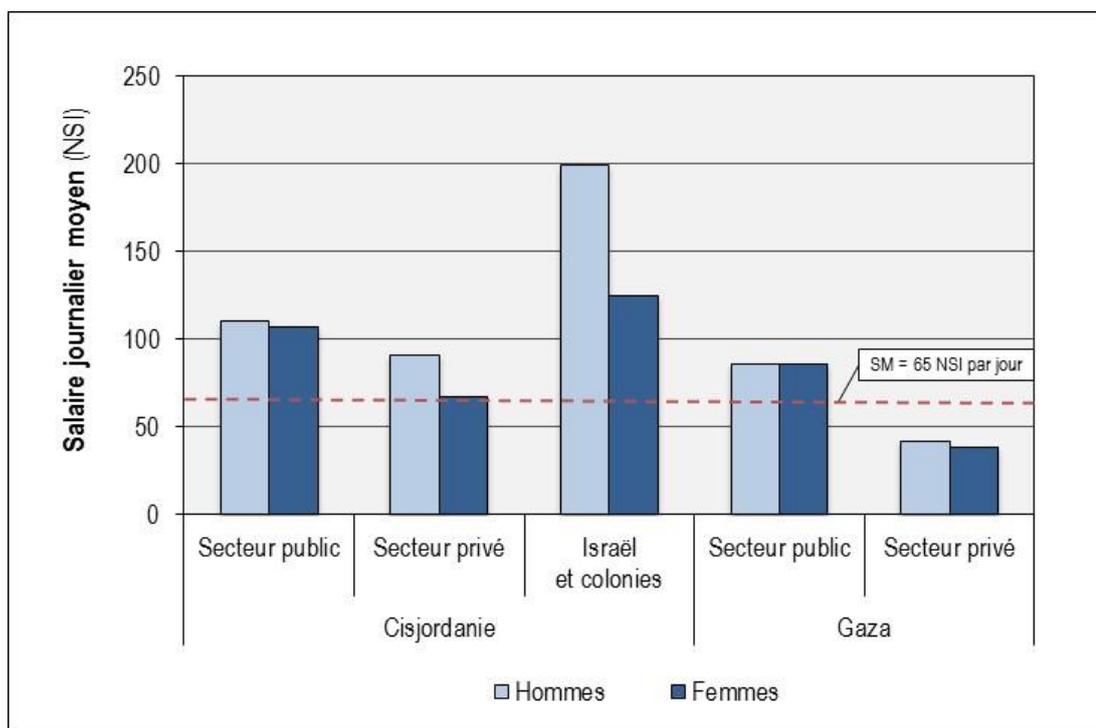
Tableau 2.4. Salaires et prix moyens, nominaux et réels, 2015

	Cisjordanie	Gaza
Salaire journalier moyen (NSI), 2015		
Secteur public	107,8	84,9
Secteur privé	86,4	39,4
Israël et colonies	199,1	–
Evolution du salaire réel, 2015/2014 (%)		
Secteur public	1,9	2,9
Secteur privé	2,4	-6
Israël et colonies	4,8	–
Indice des prix à la consommation, 2015 (%)	1,29	1,77

Sources: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2016b) et données de l'indice des prix à la consommation (2016e).

43. Les inégalités de salaires entre hommes et femmes persistent, le salaire journalier moyen des Palestiniennes étant de seulement 81,9 NSI contre 108 NSI pour les hommes. En Cisjordanie, on observe peu d'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes dans le secteur public mais, dans le secteur privé, le salaire journalier moyen des femmes se situe à moins de 75 pour cent de celui des hommes (voir la figure 2.3). A Gaza, le salaire journalier moyen dans le secteur privé, pour les hommes comme pour les femmes, est très nettement inférieur au salaire minimum national palestinien, qui est de 65 NSI par jour. En effet, à Gaza, environ 73 pour cent des salariés du secteur privé gagnent moins que le salaire minimum; ils sont 23 pour cent dans ce cas en Cisjordanie.

Figure 2.3. Salaire journalier moyen, par territoire et par sexe, 2015



Note: SM = salaire minimum.
Sources: PCBS, Enquête sur la main-d'œuvre (2016b).

44. Le taux d'inflation (calculé sur la base de l'indice palestinien des prix à la consommation) est resté bas, se maintenant à 1,43 pour cent contre 1,73 pour cent en 2014. Les prix ont augmenté de 1,77 pour cent à Gaza, de 1,29 pour cent en Cisjordanie et de 0,33 pour cent seulement à Jérusalem-Est, en grande partie en raison des pressions déflationnistes en Israël (PCBS, 2016e). Les plus fortes hausses des prix ont touché certains produits alimentaires de base, comme les légumes frais, la viande fraîche et le riz. L'augmentation des prix des denrées alimentaires se répercute plus lourdement sur les ménages à faible revenu, qui sont davantage exposés à l'insécurité alimentaire. L'Enquête sur les conditions socio-économiques et la sécurité alimentaire de 2014 a montré que la sécurité alimentaire de 27 pour cent des Palestiniens – 47 pour cent à Gaza et 16 pour cent en Cisjordanie – n'était pas assurée (PCBS et FSS, 2015). L'ampleur de l'insécurité alimentaire, particulièrement à Gaza, s'explique plus par le niveau élevé des prix et la détérioration des conditions socio-économiques résultant de la poursuite du conflit que par le manque de nourriture. Elle est à rapprocher également du niveau de pauvreté. La Banque mondiale estime que, en 2014, le taux global de pauvreté atteignait 25 pour cent – 39 pour cent à Gaza et 16 pour cent en Cisjordanie (Banque mondiale, 2015). Etant donné que près de 80 pour cent des Gazaouis dépendent de l'aide des donateurs, il y a un risque que la diminution des flux d'aide aggrave l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans les années à venir.

Obstacles au développement économique de la Cisjordanie

45. Le développement économique de la Cisjordanie continue d'être fortement entravé par les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation et d'accès. Parmi ces restrictions figurent notamment les postes de contrôle, les barrages routiers, les barrières métalliques, les remblais et les tranchées, sans oublier la barrière de séparation, dont la construction se poursuit en suivant un tracé qui, à plus de 85 pour cent, se situe à l'intérieur

de la Cisjordanie et non le long de la ligne d'armistice de 1949 (la «ligne verte»), amputant de fait la Cisjordanie de 10 pour cent de son territoire⁵. En septembre 2014, il y avait au total 490 obstacles à la libre circulation, dont 60 postes de contrôle, sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie (OCHA, 2014), sans compter les 111 dispositifs de bouclage se trouvant dans le quartier H2 d'Hébron⁶. Ces différents dispositifs peuvent être assouplis ou resserrés à volonté. Depuis la flambée de violence survenue au troisième trimestre de 2015, il semblerait que les entraves à la libre circulation en Cisjordanie aient considérablement augmenté, en particulier à Hébron et à Naplouse, ainsi qu'à Jérusalem-Est et ses alentours. Dans le même temps, la circulation entre les villes et les villages palestiniens et l'accès aux terres agricoles sont facilités par un réseau routier parallèle dit «vital», qui vise à assurer la continuité des transports mais porte préjudice à la continuité territoriale. Ce réseau empiète sur les terres, perturbe les trajets traditionnels et aggrave le processus de fragmentation de la Cisjordanie.

46. Le développement de l'économie palestinienne est particulièrement freiné dans la zone C, qui s'étend sur plus de 60 pour cent du territoire de la Cisjordanie et renferme l'essentiel de ses ressources naturelles⁷. La zone C relie les zones A et B, qui seraient autrement coupées l'une de l'autre, et elle est indispensable au développement des infrastructures, de l'agriculture et de l'industrie, mais, comme elle est à 70 pour cent aux mains des conseils régionaux des colonies de peuplement israéliennes, une grande partie de cette zone ne peut pas contribuer au développement palestinien. A l'heure actuelle, l'administration civile israélienne n'autorise les constructions que sur environ 1 pour cent de la zone C. Des projets d'investissement de grande envergure engagés aussi bien par le secteur privé palestinien que par des investisseurs étrangers, comme la nouvelle ville de Rawabi ou les zones industrielles de Bethléem, Jéricho et Jénine, sont constamment en butte à des problèmes de permis entravant la construction des infrastructures qui font défaut dans la zone C. L'exécution de ces projets se poursuit néanmoins mais au prix de procédures de négociation longues et imprévisibles, qui requièrent souvent un important investissement politique. La mission a été informée qu'un accord avait été conclu en vue de la construction d'une route reliant la zone industrielle de Jéricho et le pont Allenby (pont du Roi Hussein), et que les opérateurs de téléphonie mobile palestiniens avaient obtenu des permis pour mettre en place des services 3G en Cisjordanie. Ces deux dossiers étaient en discussion depuis plusieurs années. Ce climat d'incertitude n'est pas de nature à attirer les investisseurs privés, qu'ils soient nationaux ou étrangers, dont certains exigeraient des taux de rentabilité supérieurs à 30 pour cent compte tenu du niveau élevé de risque.

47. Bien que la politique adoptée par Israël en 2014 en vue de rétablir partiellement les échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Gaza ait été poursuivie en 2015, le volume des transactions commerciales est resté très faible par rapport à ce qu'il était avant la mise

⁵ Lorsqu'elle sera terminée, la barrière de séparation, qui est déjà construite aux deux tiers, fera quelque 700 kilomètres de long. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 9 juillet 2004, la CIJ a demandé la cessation immédiate des travaux d'édification, le démantèlement des portions de l'ouvrage déjà construites ainsi que des réparations pour tous les dommages causés. Cet avis a été appuyé par la résolution ultérieure de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/ES-10/15 du 20 juillet 2004).

⁶ Le Protocole spécial d'Hébron signé entre Israël et l'Autorité palestinienne le 17 janvier 1997 a institué une zone séparée, appelée zone H2, qui couvre à peu près 20 pour cent de la ville d'Hébron; l'Autorité palestinienne y assure les services administratifs, Israël conservant pour sa part le contrôle intégral de la sécurité. Quelque 500 colons israéliens résident dans cette zone, sous la protection d'une forte présence militaire israélienne, au milieu de quelque 40 000 Palestiniens (sachant que la population totale de la ville d'Hébron compte approximativement 200 000 Palestiniens).

⁷ La zone C, telle qu'elle est définie dans les Accords d'Oslo, est entièrement placée sous le contrôle d'Israël pour tout ce qui concerne la sécurité et les services administratifs.

en place du blocus de Gaza en 2007. L'accès aux marchés de Jérusalem-Est est devenu de plus en plus difficile pour les marchandises en provenance de Cisjordanie et de Gaza et, au début de 2016, six producteurs de viande et de produits laitiers cisjordaniens ont reçu l'interdiction de vendre leurs produits à Jérusalem-Est. L'accès sans restriction au marché local est indispensable au développement économique, tout comme le commerce avec le reste du monde. A l'heure actuelle, les Palestiniens font essentiellement du commerce avec Israël, et les termes de l'échange sont clairement favorables à Israël. Ces dernières années, les entreprises palestiniennes se sont attachées à développer leurs échanges avec les pays arabes via le pont Allenby, qui relie la Cisjordanie et la Jordanie, et les importations à destination de Cisjordanie empruntant cette route commerciale ont augmenté de 20 pour cent en valeur entre 2014 et 2015 (COGAT, 2016). Les exportations restent toutefois limitées car les produits palestiniens sont relativement peu compétitifs sur ces marchés. Plusieurs facteurs sont responsables des coûts de production élevés et du manque de productivité et de compétitivité. Il y a par exemple l'impossibilité dans laquelle se trouvent les entreprises palestiniennes d'importer toute une série de matières premières essentielles, dont des engrais, qui figurent sur une longue liste d'articles «à double usage» qu'Israël considère comme dangereux pour la sécurité, ou encore la lourdeur des procédures de transbordement des marchandises imposées à tous les points de passage, qui entraînent des retards, du gaspillage, des contretemps et des coûts supplémentaires considérables, ainsi que la non-reconnaissance et la non-application, par Israël, des accords de libre-échange signés entre la Palestine et des pays tiers.

48. Des moyens sont toutefois mis en œuvre pour augmenter la capacité du pont Allenby, dont les infrastructures sont modernisées des deux côtés de la traversée. Lorsque ces travaux seront terminés, l'installation d'un nouveau scanner, financé par les Etats-Unis du côté jordanien, et d'un autre scanner, financé par les Pays-Bas du côté de la Cisjordanie, permettra de mettre les marchandises en conteneurs et réduira ainsi la durée et le coût du transport. Ces mesures seront toutefois sans effet si l'ensemble des restrictions qui entravent le commerce ne sont pas levées.

Gaza: reconstruction limitée et perspectives entravées

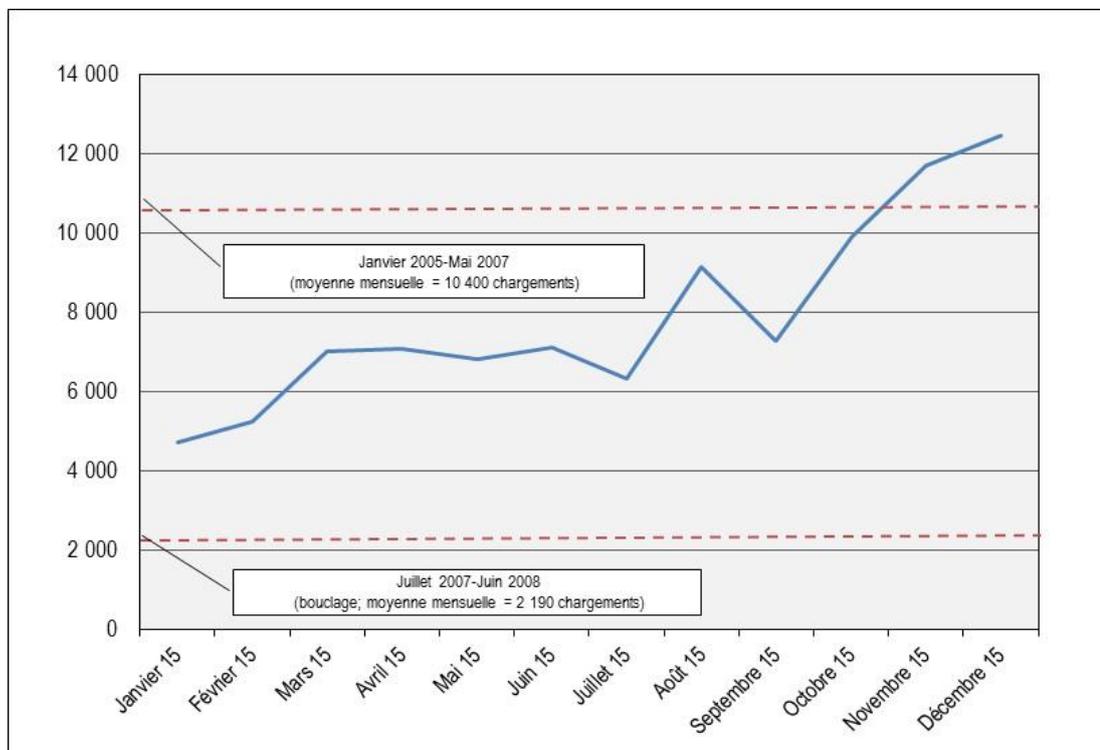
49. Près de deux ans après l'opération «Bordure protectrice» de l'armée israélienne qui a fait de terribles dégâts, Gaza fait toujours l'objet d'un blocus terrestre, maritime et aérien. Les zones d'accès restreint qui longent la frontière amputent Gaza de près d'un tiers de ses terres cultivables. La zone «interdite» et strictement surveillée occupe une bande de 100 mètres tout le long de la frontière, mais les zones à risque s'étendent bien au-delà. La limite de la zone de pêche autorisée, qui avait été fixée à 6 milles nautiques avant la guerre, a quant à elle été portée à 9 milles nautiques dans certaines zones, ce qui devrait tout de même permettre aux pêcheurs de Gaza toujours en activité d'augmenter leurs prises de sardines. Cette limite n'en est pas moins très en deçà des 20 milles nautiques prévus par les Accords d'Oslo.

50. Grâce à la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de plusieurs autres grands projets d'infrastructures financés par des donateurs arabes du Golfe, les travaux de reconstruction sont en bonne voie. Plus de 90 pour cent des écoles et des hôpitaux qui avaient été endommagés ou détruits pendant la guerre ont été reconstruits, et près de la moitié des 171 000 logements qui avaient été partiellement ou totalement détruits ont été remis en état ou reconstruits (Nations Unies, 2016). Cependant, la reconstruction des logements complètement détruits prenant du temps, environ 75 000 Gazaouis sont toujours déplacés, plus de dix-huit mois après la fin des hostilités. Les travaux avancent plus lentement que prévu, en grande partie du fait qu'une partie seulement des fonds promis par les donateurs à la Conférence du Caire en octobre 2014 a

été versée. A la fin du mois de mars 2016, 40 pour cent seulement (soit 1,4 milliard de dollars) des 3,5 milliards de dollars annoncés avaient effectivement été versés, dont environ 1,3 milliard après l'échéance convenue (Banque mondiale, 2016a).

51. Le seul point de passage commercial qui fonctionne encore le long de la frontière et où les marchandises sont transbordées est celui de Kerem Shalom, à l'extrême sud de Gaza. Le coût du transport est donc plus élevé que si les camions empruntaient les autres points de passage, désormais fermés. Bien qu'un scanner ait été installé à Kerem Shalom, l'utilisation de conteneurs y est toujours interdite. La plupart des biens de consommation sont autorisés à franchir le point de passage et, en 2015, grâce à la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, des volumes plus importants de matériaux de construction ont également pu être acheminés à Gaza, en dépit d'interruptions ponctuelles. En 2015, le volume moyen des importations a été de 7 897 chargements de camions par mois, contre 4 307 en 2014, de sorte que, en novembre 2015, le volume des importations dépassait pour la première fois le niveau qu'il avait avant le blocus (voir la figure 2.4). Il convient toutefois de noter que les taxes prélevées sur ces importations par les autorités de facto de Gaza ne sont pas reversées à l'Autorité palestinienne, ce qui entraîne une perte considérable de recettes. Depuis la fermeture à Rafah des tunnels passant sous la frontière avec l'Égypte, les recettes fiscales auraient fortement augmenté. Par ailleurs, l'importation de la plupart des intrants nécessaires à la production est toujours interdite en vertu de la liste des marchandises «à double usage» prohibées par les autorités israéliennes, qui est de plus en plus longue et évolue sans cesse. En conséquence, le secteur privé local ne peut pas soutenir la concurrence des importations de produits étrangers; de nombreux directeurs d'usines mettent la clé sous la porte et se reconvertissent dans le commerce, et la majorité des entreprises qui subsistent fonctionnent en sous-régime. Parallèlement, de nombreux projets d'infrastructures de première nécessité sont à l'arrêt en raison de ces restrictions.

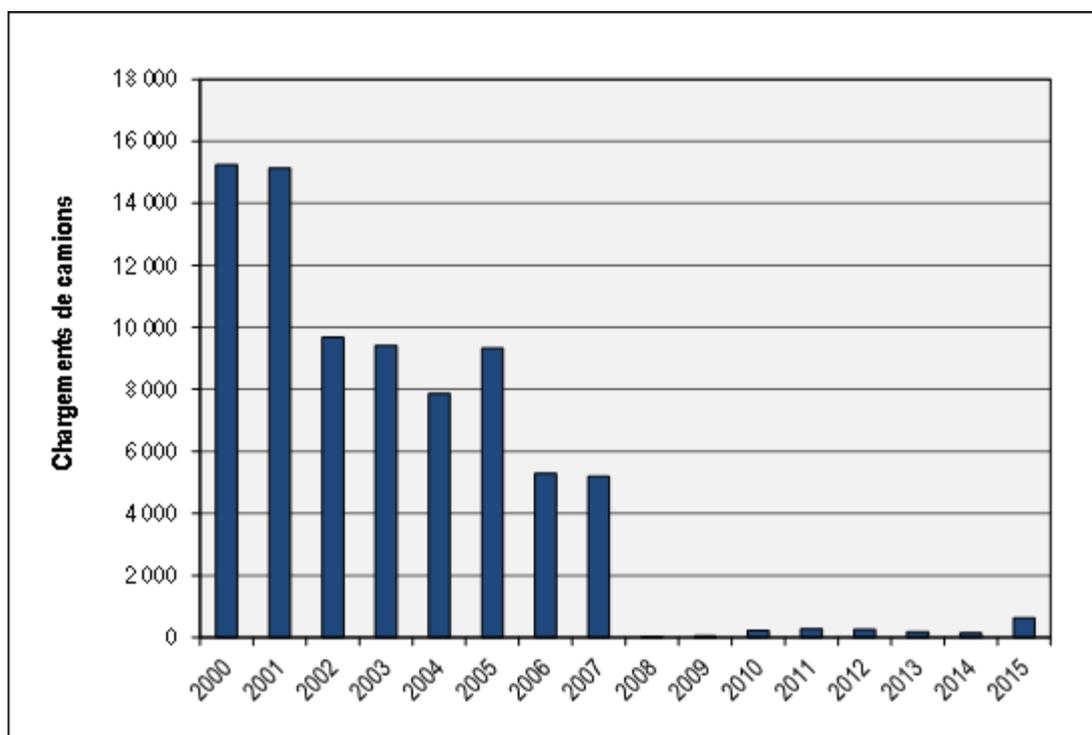
Figure 2.4. Importations de Gaza: nombre moyen de chargements de camions par mois, 2015



Sources: OCHA, base de données sur les points de passage de Gaza (2016a); PalTrade, *Gaza Strip Crossings Bi-Monthly Monitoring Report*, déc. 2009-janv. 2010 (données disponibles jusqu'à décembre 2009) (2010).

52. Les exportations de Gaza ont augmenté, passant de 93 chargements de camions seulement en 2014 à 621 chargements en 2015 (voir la figure 2.5). Sept cent trente chargements de marchandises supplémentaires ont été expédiés par camion de Gaza vers la Cisjordanie. Parmi les marchandises dont l'exportation est autorisée figurent des produits agricoles, des meubles et des vêtements. Bien que la politique à l'égard des exportations en provenance de Gaza se soit quelque peu assouplie, le volume total de ces exportations reste infime par rapport à ce qu'il était en 2000 (plus de 15 000 chargements exportés). Après plus de huit ans de blocus et trois guerres, le tissu productif de Gaza, qui était déjà limité, a quasiment été réduit à néant. Il est impératif de le reconstituer pour promouvoir la croissance et la création d'emplois au-delà de la phase de reconstruction à court terme. Bien que les secteurs agricole et manufacturier aient subi, durant le dernier conflit, des dommages et des pertes estimés à 602 millions de dollars, ces secteurs n'avaient reçu, à la fin du mois de mars 2016, que 15 millions de dollars sur le total des dons versés au titre des engagements pris à la Conférence du Caire (Nations Unies, 2016; Banque mondiale, 2016a). La privation chronique d'énergie et d'eau, avec des coupures d'électricité quotidiennes pouvant durer de douze à seize heures (Nations Unies, 2016), limite également la capacité de production et le développement économique et a des répercussions directes sur les moyens de subsistance de la population. Comme le souligne l'ONU, reconstruire Gaza telle qu'elle était avant juillet 2014 ne saurait être l'objectif final (*ibid.*, p. 16). L'effort de reconstruction, certes bienvenu, ne saurait se substituer à la levée totale du blocus.

Figure 2.5. Exportations de Gaza: nombre total de chargements de camions par année, 2000-2015



Sources: OCHA, base de données sur les points de passage de Gaza (2016a).

3. Les droits des travailleurs palestiniens sous occupation prolongée: l'épreuve de la réalité

Poursuite de l'expansion et de la consolidation des colonies

53. L'implantation de colonies en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, reste un obstacle majeur à la réalisation des droits des travailleurs palestiniens et à l'émergence d'une économie palestinienne durable⁸. En 2015, Israël a continué d'étendre les colonies existantes en Cisjordanie et a approuvé des projets d'établissement de nouvelles colonies. Si la programmation de nouvelles unités d'habitation dans les colonies de Cisjordanie et de Jérusalem-Est a marqué le pas, les mises en chantier de nouvelles constructions n'ont pas cessé. D'après des données récentes fournies par l'organisation non gouvernementale Peace Now, l'installation de 1 800 nouvelles unités d'habitation – 1 547 structures permanentes et 253 unités mobiles – a commencé en 2015. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2014, mais supérieurs à ceux des deux années précédentes. Environ 60 pour cent de ces nouvelles habitations sont situées entre la ligne verte et la barrière de séparation (Peace Now, 2016).

54. Les infrastructures destinées à la construction d'au moins 734 autres unités d'habitation ont été mises en place, et la construction de ces unités devrait bientôt commencer. Soixante-trois bâtiments publics et 42 structures industrielles et agricoles supplémentaires ont été édifiés. Peace Now rapporte aussi que des appels d'offres ont été publiés pour 1 143 nouvelles unités d'habitation, dont 583 à Jérusalem-Est et 560 en Cisjordanie. Le Haut-Commissariat à la planification a approuvé le dépôt ou la validation de projets prévoyant la construction de 348 nouvelles unités d'habitation (Peace Now, 2016).

55. Dans le cadre de la Feuille de route pour la paix de 2003, le gouvernement israélien s'est engagé à geler toute activité d'implantation (ce qui inclut la croissance naturelle des implantations existantes) et à démanteler tous les avant-postes, qui constituent le premier stade de l'installation d'une colonie et qui sont illégaux, même au regard de la législation israélienne. Toutefois, de nouveaux avant-postes ont été établis ou légalisés à titre rétroactif. Trois des projets approuvés en 2015 s'inscrivaient dans un processus visant à légaliser de manière rétroactive les avant-postes d'Elmatan, de Sansana et de Shvut Rachel et à leur accorder le statut de colonie. Il existe actuellement environ 100 avant-postes illégaux (Yesh Din, 2016; Peace Now, 2016). D'après des estimations de Peace Now, 15 pour cent des nouvelles unités d'habitation sont construites dans les avant-postes. Dans la pratique, la perspective d'une autorisation rétroactive est un encouragement à la création de tels avant-postes.

56. En 2016, Israël a pris de nouvelles mesures permettant l'expansion des colonies, en s'appropriant 2 342 dunums (579 acres)⁹ de terres situées au sud de la ville de Jéricho et en les déclarant «domaine public», ce qui constitue la plus importante appropriation de ce genre depuis août 2014 (Haaretz, 2016; Nations Unies, 2016). De plus, des projets de construction dans la zone E-1¹⁰ proche de la colonie de Ma'ale Adumim, dont la mise en

⁸ L'illégalité des colonies a été confirmée par la Cour internationale de Justice, les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève et le Conseil de sécurité des Nations Unies (voir, respectivement, CIJ, 2004; HPC, 2001; Nations Unies, 1980).

⁹ Un dunum correspond à 1 000 mètres carrés.

¹⁰ La «zone E-1» est le territoire situé entre Jérusalem et la colonie de Ma'ale Adumim.

œuvre aurait pour effet de rapprocher Jérusalem et cette colonie située en Cisjordanie, ont apparemment été relancés (Haaretz, 2015a).

57. Si les chiffres varient en fonction des sources, on estime entre 550 000 et 650 000 le nombre de colons israéliens vivant actuellement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Dans la zone C de la Cisjordanie, le nombre de colons augmente plus rapidement que le nombre de Palestiniens, les premiers étant maintenant plus nombreux que les seconds. On estime qu'il y a au moins 200 000 colons à Jérusalem-Est.

L'escalade de la violence en Cisjordanie

58. Depuis l'été 2015, et en particulier depuis la fin d'octobre dernier, la situation est restée très tendue en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en raison des violences qui ont éclaté entre les Palestiniens et les colons et les forces de sécurité israéliennes. Les attaques et les ripostes auxquelles elles ont donné lieu ont fait de plus en plus de morts et de blessés. En 2015, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) a relevé que 127 Palestiniens et 23 Israéliens avaient été tués lors d'attaques et d'affrontements en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (OCHA, 2016c). Au cours des trois premiers mois de 2016, 52 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes et 4 Israéliens ont été tués par des Palestiniens. Plus de 13 500 Palestiniens et près de 350 Israéliens ont été blessés en 2015. Plus de 1 400 Palestiniens et plus de 50 Israéliens ont été blessés au cours du premier trimestre de 2016 (OCHA, 2015a; OCHA, 2016c). Le nombre d'enfants impliqués dans les attaques constitue un grave sujet de préoccupation: au cours des deux premiers mois de 2016, 9 des Palestiniens suspectés d'avoir perpétré des attaques et qui ont été abattus sur-le-champ étaient des enfants. La plupart des Palestiniens tués étaient soupçonnés d'avoir participé à des attaques au couteau ou à la voiture bélier (OCHA, 2016b).

59. Un incendie criminel allumé par des colons a entraîné la mort de trois des quatre membres de la famille Dawabsha dans le village palestinien de Duma. Malgré la ferme condamnation des dirigeants palestiniens et israéliens, cette attaque a suscité de nouvelles violences en août, et la situation s'est considérablement aggravée en octobre 2015. Les manifestations et les affrontements se sont étendus à l'ensemble de la Cisjordanie, les régions les plus touchées étant Jérusalem-Est et le gouvernorat d'Hébron (Nations Unies, 2015b; OCHA, 2015b; OCHA, 2015c).

60. L'escalade de la violence et des tensions a entraîné un durcissement des restrictions à la liberté de circulation dans et entre les villes. De nouveaux bouclages ont été imposés, qui empêchent les Palestiniens d'accéder à leur lieu de travail, aux services de base et à l'éducation. Dans la ville d'Hébron, 4 200 enfants ont dû passer par au moins un point de contrôle militaire et se soumettre à des inspections et à des fouilles pour se rendre à l'école (OCHA, 2015b).

61. Les autorités israéliennes ont renoué avec la pratique des démolitions punitives qui visent les habitations familiales de Palestiniens accusés ou reconnus coupables d'attaques contre des citoyens israéliens. Entre octobre 2015 et mars 2016, 30 structures palestiniennes ont été détruites par les forces de sécurité israéliennes, ce qui a entraîné le déplacement de 188 Palestiniens, dont 90 enfants (Nations Unies, 2016). Les démolitions de structures mises en place dans le cadre de l'aide humanitaire ont fortement augmenté, ce qui a considérablement gêné le travail des organisations humanitaires.

62. En outre, les autorités ont continué de recourir aux pratiques consistant à établir des listes noires et à annuler des permis, notamment les permis de travail accordés aux membres des familles des personnes accusées d'avoir participé à des attaques (Machsom

Watch, 2015). La détention administrative prolongée ou de durée indéterminée de Palestiniens est toujours en usage dans les prisons israéliennes et, après une pause de quatre années, la détention administrative d'enfants a repris. En septembre 2015, Israël a aussi renoué avec la pratique consistant à priver certains Palestiniens de leur statut de résident de Jérusalem-Est à titre de mesure punitive (Nations Unies, 2016).

63. Les violences exercées par des colons contre des Palestiniens, qui ont surtout concerné Jérusalem-Est, Hébron et Naplouse, ont augmenté tout au long de l'année 2015, au cours de laquelle 89 Palestiniens ont été tués ou blessés et 132 cas de dommages aux biens ou aux terres ont été recensés. Au cours du premier trimestre de 2016, 11 Palestiniens ont été tués ou blessés, et 19 cas de dommage aux biens ont été enregistrés (OCHA, 2016c).

La situation à Gaza

64. Malgré le calme relatif qui règne depuis peu à Gaza, la situation des droits de l'homme reste très précaire en raison de l'état de siège, de la poursuite des contrôles internes par les autorités de fait et des conditions économiques et sociales déplorables. Des Palestiniens continuent de se faire tuer ou blesser lorsqu'ils pénètrent dans des zones d'accès restreint ou lorsqu'ils s'en approchent. La mission a reçu des informations selon lesquelles les soldats israéliens ouvrent le feu sur les travailleurs dans les zones tampons. Des paysans sont blessés lorsqu'ils se rendent sur leurs terres, et des pêcheurs sont harcelés, arrêtés ou se voient confisquer leur bateau. Pour 2015, l'OCHA a noté que 25 Palestiniens avaient été tués ou blessés par les forces israéliennes, dont 23 à l'occasion d'affrontements qui ont eu lieu dans la zone frontrière au cours du dernier trimestre de l'année. Il y a également eu 1 375 blessés. Pour les trois premiers mois de l'année 2016, 5 Palestiniens ont été tués et 102 blessés (*ibid.*).

Violence et renforcement des restrictions à Jérusalem-Est

65. L'occupation continue d'avoir des conséquences dramatiques sur l'existence de près de 270 000 Palestiniens bénéficiant du statut de résident permanent de Jérusalem-Est. Ce statut fait l'objet de vérifications constantes, et le permis permettant à un Palestinien qui ne réside pas dans la ville d'entrer à Jérusalem-Est est difficile à obtenir. La barrière de séparation rend très difficile l'accès aux services publics et aux soins de santé pour plusieurs communautés palestiniennes établies à l'intérieur des frontières de la municipalité. Des milliers de Palestiniens de Jérusalem-Est sont isolés du centre-ville et doivent franchir chaque jour des points de contrôle bondés pour accéder aux établissements d'enseignement, aux soins de santé et à d'autres services. L'offre de services publics, y compris l'approvisionnement en eau, baisse au sein de ces communautés. Moins des deux tiers des ménages sont correctement raccordés au réseau de distribution d'eau de la ville (ACRI, 2015).

66. A Jérusalem-Est, de nombreuses habitations sont construites sans permis, car il est presque impossible d'en obtenir un. Les quartiers palestiniens obtiennent 7 pour cent seulement des permis de construire qui sont délivrés à Jérusalem. Sur les 158 permis de construire destinés aux quartiers de Jérusalem-Est en 2015, plus des deux tiers concernaient le seul quartier de Beit Hanina. Tous les autres quartiers palestiniens n'ont obtenu en tout et pour tout que 51 permis (Haaretz, 2015b). La politique de zonage menée par Israël limite la croissance démographique naturelle, l'investissement et la construction d'écoles. De nombreux étudiants palestiniens ne terminent pas leurs études secondaires, et la pauvreté et le chômage des jeunes ont encore augmenté à Jérusalem-Est. Plus de

75 pour cent de la population de Jérusalem-Est vivait sous le seuil de pauvreté en 2013 (ACRI, 2015).

67. L'escalade de la violence à Jérusalem-Est est le résultat d'un cercle vicieux où se mêlent la frustration et le désespoir, en particulier chez les jeunes Palestiniens, aggravé par les inégalités socio-économiques. Le renforcement des contrôles de sécurité et les restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, qui assombrissent les perspectives en matière de travail décent, ainsi que la poursuite de l'isolement des quartiers palestiniens de Jérusalem-Est sont autant de facteurs qui ont contribué à accroître les tensions. Si les restrictions à la liberté de circulation ont été allégées au premier semestre de 2015, en particulier durant le mois du ramadan, elles ont de nouveau été renforcées après les violents incidents qui se sont produits en Cisjordanie.

68. La recrudescence des violences est également liée aux craintes exprimées sur la question du respect du statu quo concernant la mosquée al-Aqsa. En octobre 2015 et en mars 2016, Israël a encore restreint l'accès des Palestiniens à cette mosquée. Des barrages routiers et des points de contrôle ont été installés dans de nombreuses rues de Jérusalem-Est. Si certains ont depuis lors été levés, les fouilles et les points de contrôle continuent de gêner l'activité des entreprises, en particulier dans la vieille ville, et empêchent les Palestiniens de se rendre sur leur lieu de travail et dans les établissements d'enseignement, d'accéder aux services et aux soins de santé et de fréquenter les lieux saints (OCHA, 2015c).

69. Les membres de la mission se sont rendus dans la vieille ville de Jérusalem-Est, où ils se sont entretenus avec des commerçants palestiniens, dont le négoce appartient souvent à la famille depuis plusieurs générations. L'Autorité palestinienne n'a toujours aucun pouvoir de décision à Jérusalem-Est. La Chambre de commerce de Jérusalem, qui compte 1 400 membres, a rouvert en 2015, mais a fait l'objet d'une nouvelle ordonnance de fermeture en février 2016. Elle n'est donc pas en mesure de fournir des services et une assistance à ses membres. Les mesures prises par les Israéliens pour essayer de remodeler l'identité de la vieille ville et d'isoler les quartiers palestiniens de Jérusalem constituent une menace pour les entreprises et les moyens d'existence des Palestiniens. Les commerçants se plaignent d'être régulièrement harcelés par la police et les colons, et de nombreuses entreprises luttent pour survivre. Selon des informations rapportées à la mission, 70 magasins de souvenirs ont déjà fermé en raison de l'aggravation de la situation.

L'accès à la terre et aux ressources

70. L'accès à la terre, à l'eau et aux ressources est capital pour le développement de l'économie palestinienne et pour les possibilités d'emploi et de subsistance. L'agriculture est une composante fondamentale de la vie palestinienne, et de nombreuses communautés, notamment les Bédouins, dépendent de l'élevage et d'activités agricoles à petite échelle, ainsi que des terres et des ressources naturelles situées dans la zone C. Cependant, l'expansion et la consolidation des colonies continuent de peser au quotidien sur la vie des Palestiniens et des Palestiniennes, car ces colonies comprennent non seulement des quartiers d'habitation, mais aussi des zones industrielles et des terrains agricoles, ainsi que les infrastructures qui vont avec. De plus, elles englobent souvent les terres agricoles les plus fertiles et d'importantes ressources en eau. Par ailleurs, les terres de la zone C déclarées domaine public sont généralement placées sous l'autorité des colonies ou classées zones militaires ou réserves naturelles, ce qui interdit leur utilisation par les Palestiniens.

71. Certaines des terres agricoles palestiniennes les plus fertiles sont enclavées dans la «zone charnière» qui est située entre la ligne verte et la barrière de séparation, mais le permis nécessaire pour pénétrer dans cette zone coûte cher et il est souvent refusé. Les portes peuvent être fermées, et les agriculteurs ont du mal à franchir la barrière avec leur matériel agricole.

72. Israël garde la haute main sur la sécurité, l'aménagement et le zonage dans la zone C, et les politiques et pratiques suivies dans ce domaine restent très restrictives (Nations Unies, 2015a). Certaines décisions prises par les planificateurs ont entraîné pour des communautés et des particuliers palestiniens la perte de leurs droits de propriété foncière. Du côté palestinien, 108 plans couvrant 116 communautés sont en cours d'élaboration, à différents stades de préparation. A ce jour, 85 plans ont été soumis à l'administration israélienne. Seuls trois ont été approuvés, mais aucun en 2015. La complexité du système de planification et de délivrance des permis est telle qu'il est toujours pratiquement impossible pour les résidents palestiniens de la zone C et de Jérusalem-Est d'obtenir un permis de construire pour un logement ou d'autres constructions destinées à leur activité, telles qu'un puits ou un abri pour animaux.

73. En 2015, 447 structures appartenant à des Palestiniens ont été démolies dans la zone C et 74 à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de 712 personnes. La majorité de ces démolitions étaient motivées par l'absence de permis de construire. Cette pratique a pris de l'ampleur au premier trimestre de 2016, au cours duquel l'OCHA a enregistré 516 démolitions dans la zone C et 56 à Jérusalem-Est, qui ont entraîné le déplacement de 818 Palestiniens (OCHA, 2016d)¹¹. Les démolitions de structures mises en place dans le cadre de l'assistance humanitaire ne cessent de croître. Au cours des deux premiers mois de 2016, 108 structures fournies par des organisations humanitaires ont été détruites par les autorités israéliennes, soit presque autant que le nombre total de destructions de ce type enregistrées sur l'ensemble de l'année 2015 (OCHA, 2016b).

74. La mainmise israélienne sur la répartition des ressources en eau inclut un pouvoir de veto sur les activités de forage, de remise en état des infrastructures et d'investissement menées dans ce domaine par les Palestiniens. La confiscation des ressources en eau au profit des colonies avait conduit en 2013 à une situation où plus de 500 000 colons utilisaient six fois plus d'eau que les 2,6 millions de Palestiniens de Cisjordanie (Al-Haq, 2013). De nombreux agriculteurs palestiniens sont maintenant confrontés à de graves pénuries d'eau, alors qu'il est très difficile d'obtenir un permis pour creuser un puits ou construire un petit barrage pour recueillir et stocker l'eau destinée à la consommation et à l'irrigation (CNUCED, 2015). La seule solution pour les agriculteurs consiste à se passer de permis, ce qui les expose à la destruction répétée des structures et biens agricoles, des puits, des canalisations d'eau, des routes qui desservent les villages et des systèmes d'irrigation.

75. Les communautés pastorales qui vivent dans la zone C, principalement dans la vallée du Jourdain, restent confrontées à la destruction ou à la menace de destruction des logements, abris pour animaux et infrastructures de base construits sans permis. Elles sont également soumises à des déplacements temporaires et à des restrictions à l'accès aux pâturages en raison des fréquentes manœuvres de l'armée israélienne (OCHA, 2016b). Par exemple, dans la communauté pastorale de Khirbet Tana (près de Naplouse), située dans la «zone de tir» destinée aux entraînements militaires, 34 structures ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement de 69 Palestiniens, dont 49 enfants. Quatorze structures ont été démolies dans cinq communautés bédouines dans une zone affectée à l'expansion de

¹¹ Données couvrant la période allant jusqu'au 11 avril 2016.

la colonie Ma'ale Adumim (plan de colonisation de la zone E-1), qui va créer une continuité urbaine entre cette colonie et Jérusalem-Est (OCHA, 2016d).

Les droits des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies

76. Les Palestiniens qui travaillent en Israël sont couverts par la législation du travail et les conventions collectives israéliennes. Toutefois, lors d'une visite sur un chantier de construction près de Tel-Aviv et au point de passage de Qalqilya en Cisjordanie, la mission a constaté que les droits des travailleurs palestiniens, notamment en matière de salaire minimum et de prestations de sécurité sociale, ne sont toujours pas garantis. Aux points de passage en Israël, les travailleurs palestiniens sont souvent malmenés et harcelés. Avec les contrôles de sécurité et les longues files d'attente, ils peuvent mettre quatre à cinq heures pour arriver à leur travail en Israël, même lorsqu'ils viennent de villages situés près du point de passage. Les interlocuteurs israéliens de la mission ont reconnu la nécessité de réduire le temps d'attente des travailleurs aux points de passage, compte tenu notamment de l'augmentation récente du nombre de permis délivrés.

77. Comme l'a constaté la mission ces dernières années, de nombreux travailleurs palestiniens restent tributaires des intermédiaires pour trouver du travail en Israël. Outre le prix qu'ils doivent payer pour obtenir un permis, ils risquent de se faire exploiter par des intermédiaires multiples, d'être victimes de harcèlement et de violences et d'être emprisonnés et inscrits sur une liste noire lorsqu'ils ne peuvent pas présenter un permis lors d'un contrôle de police. La mission a été informée d'une pratique à laquelle certains recruteurs ont recours et qui consiste à utiliser successivement le même permis pour plusieurs travailleurs qui entrent en Israël par l'une des 34 portes d'accès aux terres agricoles placées le long de la barrière de séparation, où les forces de sécurité sont moins présentes.

78. Le paiement des salaires reste un problème majeur. La division des paiements de l'Office de la population et de l'immigration, qui relève du ministère de l'Intérieur israélien, alloue des permis d'embauche aux employeurs israéliens, calcule les déductions à effectuer sur le salaire brut, notamment les déductions de sécurité sociale, et délivre les bulletins de salaire. Après la publication du rapport de 2014 du contrôleur des finances publiques d'Israël faisant état de graves irrégularités dans le fonctionnement de la division des paiements (contrôleur des finances publiques d'Israël, 2014), des mesures correctives ont été prises. Pourtant, la réalité sur le terrain est que de nombreux Palestiniens travaillant dans le secteur de la construction ne jouissent toujours pas pleinement de leurs droits du fait d'irrégularités dans les bulletins de salaire. La plupart des procédures en justice concernant des travailleurs de ce secteur portent sur la présentation des bulletins de salaire et la méthode de paiement du salaire. Ce problème touche à la fois les travailleurs palestiniens et les employeurs israéliens (Histadrout, 2016).

79. La PGFTU et la Histadrout ont pris des mesures concrètes pour renforcer leur coopération et sensibiliser davantage les travailleurs, notamment dans le secteur de la construction. La PGFTU, à son bureau situé au point de passage de Qalqilya, procure aux travailleurs des informations sur leurs droits en Israël. A ce jour, 86 réclamations ont été présentées par des travailleurs à ce point de passage, dont 64 ont abouti. Les 74 coordonnateurs de la PGFTU, parmi lesquels on compte 20 femmes, reçoivent chaque jour des demandes de renseignements et des plaintes de la part de travailleurs. La PGFTU a mis en place un service d'aide téléphonique et renforce sa capacité juridique à traiter les plaintes formées par des travailleurs employés en Israël, en particulier dans le secteur de la construction.

80. Parmi les évolutions positives, on peut mentionner l'entrée en vigueur de la convention collective générale signée le 1^{er} novembre 2015 entre l'Association des constructeurs israéliens et la Fédération des travailleurs de la construction et du bois de la Histadrout, après la publication d'une ordonnance étendant sa validité à l'ensemble du secteur de la construction (Histadrout, 2015). Cette convention prévoit la mise en place d'une commission d'examen des plaintes habilitée à examiner les différends entre les travailleurs et les employeurs auxquels la convention s'applique. Les plaintes doivent maintenant obligatoirement être soumises à cette commission avant de pouvoir être portées devant un tribunal du travail. Outre la Histadrout, un représentant de la PGFTU peut également participer à la commission d'examen des plaintes. Les plaintes reçues par la PGFTU sont transmises à la Histadrout pour suite à donner. La commission d'examen est chargée de traiter chaque plainte rapidement afin d'éviter une procédure en justice longue et coûteuse. En avril 2016, la Histadrout avait reçu 130 plaintes de travailleurs palestiniens, et ce nombre devrait augmenter. Lors de la réunion qu'elle a tenue pendant le séjour de la mission, la commission a examiné 20 plaintes.

81. Les travailleurs palestiniens restent soumis à des conditions de travail difficiles dans les colonies israéliennes. Les femmes du camp de réfugiés de Balata, situé aux abords de Naplouse, qui travaillent dans les usines d'une colonie proche, ont vu leur salaire réduit de plus de la moitié. Après déduction des 90 nouveaux shekels israéliens (NSI) qu'elles versent pour leur transport et leur accueil à l'usine, les travailleuses perçoivent un salaire journalier de 60 NSI. En outre, en faisant travailler les femmes par roulement dans les différentes usines des colonies, les employeurs évitent de payer les cotisations de sécurité sociale. La mission a de nouveau reçu des informations selon lesquelles le travail des enfants reste un problème dans les colonies de la vallée du Jourdain.

82. Compte tenu du nombre croissant de Palestiniennes et de Palestiniens qui travaillent dans les colonies, la protection de leurs droits pose d'épineux problèmes. Le fait que les Palestiniens doivent obtenir un permis et s'adresser à un intermédiaire pour travailler dans les colonies crée des conditions propices aux abus. Dans la zone C, l'Autorité palestinienne ne peut pas s'occuper des questions de travail, et la législation du travail israélienne n'est pas applicable. La législation israélienne en matière de salaire minimal a été appliquée aux colonies par voie d'ordonnances militaires. En 2014, une équipe spéciale interministérielle a commencé à se pencher sur la législation relative au salaire, au temps de travail, aux indemnités de maladie et au licenciement en vue de son extension aux colonies par ordonnance militaire, mais aucune décision n'a été prise.

4. Un long chemin à parcourir: renforcer la gouvernance du marché du travail et des institutions

83. Le renforcement des institutions palestiniennes et la promotion de la bonne gouvernance restent parmi les principales priorités de développement, comme indiqué dans le Plan national de développement 2014-2016, et ils figureront probablement en bonne place dans le futur programme national d'aménagement 2017-2022 actuellement rédigé sous la direction du Premier ministre. Les institutions de gouvernance sont indispensables pour bâtir une société palestinienne forte et réaffirmer l'attachement à la défense des droits de l'homme, à l'état de droit, à l'autodétermination et à la citoyenneté. Si de gros progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine, d'importantes contraintes internes et externes demeurent.

84. L'unité nationale est largement considérée comme une condition nécessaire à la mise en place d'institutions cohérentes et efficaces et au renforcement de l'état de droit, comme il ressort du plan national de développement. Au cours de l'année écoulée, des avancées ont été réalisées sur le plan de la gouvernance du marché du travail, grâce notamment à l'adoption de la loi sur la sécurité sociale destinée aux travailleurs du secteur privé, ainsi que sur celui de la participation des partenaires sociaux de Gaza et de la Cisjordanie au dialogue tripartite.

Travail décent et droits de l'homme

85. Le travail décent est universellement reconnu comme un vecteur de développement, notamment pour les pays et territoires en situation de fragilité. De nombreux éléments montrent que l'application des principes du travail décent contribue à briser le cercle vicieux de la fragilité et permet de surmonter les crises et les conflits et de rétablir la cohésion sociale (GIZ, 2015; Jütersonke et Kobayashi, 2015; Banque mondiale, 2011). Ainsi, le travail décent est de plus en plus perçu comme un moyen de prévenir et de traiter la radicalisation des jeunes et de sortir de l'engrenage de la violence (Nations Unies, 2016). Cette réalité est prise en compte dans le Programme palestinien de promotion du travail décent pour 2013-2016, qui met l'accent sur la gouvernance du marché du travail, les droits des travailleurs, l'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont actuellement analysés afin d'évaluer l'impact de ce programme et de préparer son extension ou le lancement d'une deuxième phase.

86. Après l'adhésion de la Palestine à plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'OIT a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue d'organiser à l'intention des ministères concernés une formation destinée à les familiariser avec les dispositions relatives au travail figurant dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et dans d'autres traités, notamment celles qui portent sur le droit au travail et à la protection sociale. Ces mesures de renforcement des capacités ont été l'occasion de fournir des orientations sur l'application de ces dispositions et sur l'établissement de rapports à ce sujet, contribuant à inscrire la question des droits de l'homme dans les travaux de l'Autorité palestinienne, qui a commencé à préparer les rapports qu'elle est tenue de présenter aux organismes des Nations Unies créés en vertu de traités relatifs aux droits de l'homme.

Promouvoir les droits des travailleurs et améliorer la gouvernance du marché du travail

87. Les dernières formalités requises pour la mise en œuvre du projet de réforme du droit du travail ont été accomplies en 2015, et le dialogue est bien engagé sur les questions critiques, les enjeux et les solutions législatives envisageables. Les 11 comités techniques constitués dans le cadre de la Commission nationale tripartite pour la réforme du droit du travail ont siégé pour la première fois en décembre 2015. Leur mission consiste à établir des documents d'orientation sur la législation dans leurs domaines de compétence respectifs d'ici à la fin de 2016.

88. Les discussions concernant le projet de révision de la législation relative aux syndicats se sont poursuivies en 2015 et au début de 2016, et un accord global été trouvé au sujet des principales questions à examiner. La PGFTU a pris langue avec d'autres organisations syndicales nationales et établi un comité de coordination en vue de présenter une position syndicale commune sur le projet de loi.

89. La politique et le programme nationaux relatifs à la sécurité et à la santé au travail, élaborés en 2014 avec l'appui du BIT et centrés sur la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, sont actuellement devant le Conseil des ministres, qui doit en examiner les modalités de mise en œuvre et les incidences financières. La politique devra ensuite être traduite en plans de mise en œuvre par les parties prenantes travaillant dans ce domaine.

90. Les services de l'inspection du travail ont vu leurs capacités renforcées par le recrutement d'inspecteurs supplémentaires, et le BIT a appuyé une série de formations ciblées. Le nombre de visites a augmenté: les équipes d'inspecteurs du ministère du Travail en ont effectué 5 180 en 2015, ce qui représente 5 pour cent du nombre total d'établissements soumis à inspection (Autorité nationale palestinienne, 2015). En outre, une base de données propre à l'inspection du travail et des directives destinées aux inspecteurs sont en cours d'élaboration en vue de constituer un système national unifié de déclaration des accidents du travail.

91. Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis de nouveau sur le salaire minimum et le respect des règles applicables. Il ressort de l'enquête sur la main-d'œuvre que, en 2015, 39,3 pour cent des salariés du secteur privé gagnaient moins que le salaire minimum mensuel palestinien, qui est de 1 450 NSI. Ce pourcentage est encore plus élevé pour Gaza, où quelque 73 pour cent des travailleurs gagnaient moins que le salaire minimum (PCBS, 2016b).

92. En 2015, la Commission de l'inspection du travail a mené 115 campagnes d'inspection axées sur la question du salaire minimum: elles ont donné lieu à des suites concrètes, notamment la transmission de 103 plaintes au ministère public (Autorité nationale palestinienne, 2015). Un des objectifs était d'assurer le respect, par les écoles privées, de la législation en matière de salaire minimum et, plus largement, de l'ensemble du droit du travail. Le ministère du Travail procède actuellement à une révision du salaire minimum en vue de l'ajuster à l'augmentation du coût de la vie au cours des trois dernières années. En 2015, le dialogue tripartite a repris au sein de la Commission nationale sur les salaires, dans le but à la fois d'actualiser le montant du salaire minimum et d'améliorer les modalités de fixation de ce dernier.

Promotion de l'emploi

93. Le taux de chômage élevé, en particulier chez les femmes diplômées de l'enseignement secondaire, dans un contexte marqué par l'occupation et la stagnation économique, contribue aux difficultés que les jeunes rencontrent pour s'insérer sur le marché du travail. Des mesures sont prises pour aider l'Autorité palestinienne à faciliter le passage de l'école à la vie active, en particulier dans le domaine du développement des compétences, et à réduire les pressions qui s'exercent en faveur de la création d'emplois dans le secteur public, principalement par le développement de l'entrepreneuriat. En dépit des multiples difficultés qu'il rencontre et de sa taille relativement réduite, le secteur privé palestinien tire son épingle du jeu, et les sociétés cotées font d'importants bénéfices (Bureau du Quatuor, 2016). Toutefois, l'inadéquation persistante entre l'offre et la demande de qualifications et la pénurie de travailleurs qualifiés dans les activités à haute valeur ajoutée restent des obstacles à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

94. Le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (PFESP), dont la vocation de départ était de promouvoir le développement du capital social et humain par la création d'emplois décents afin de réduire la pauvreté et le chômage, a été relancé en 2011. En vertu d'un décret de 2014 du Conseil des ministres palestiniens, ce fonds est chargé de centraliser toutes les activités de création d'emplois. L'augmentation de ses effectifs d'encadrement, la mise en place de programmes de renforcement des capacités et la révision et l'amélioration de sa structure l'ont consolidé. A l'heure actuelle, il fournit des dispositifs de placement, des services de conseil aux entreprises et une aide à la création d'entreprises. Il a également pour mission d'aider les chômeurs par le biais de subventions salariales et de crédits à des conditions préférentielles. En vertu de son document d'orientation stratégique pour 2016-2018, le fonds doit mettre en place un ensemble de services financiers et non financiers plus pérennes (PFESP, 2016). Un accord de partenariat entre l'OIT et le fonds est en cours d'élaboration aux fins de la mise en œuvre du programme du BIT Gérez mieux votre entreprise. Dans les mois à venir, le Fonds espère par ailleurs instituer un mécanisme de garantie des prêts qu'il accorde à des jeunes pousses et à des entreprises existantes par l'intermédiaire d'institutions de microfinancement.

95. L'enseignement et la formation techniques et professionnels se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment l'insuffisance des ressources financières, humaines et pédagogiques et le sentiment répandu qu'ils ne permettent pas d'obtenir un emploi décent. Avec l'appui de partenaires internationaux pour le développement, une stratégie intégrée de formation et d'insertion professionnelles a été élaborée dans le cadre du Plan de réforme et de développement pour la Palestine. Elle prévoit la création d'un cadre national de qualifications, d'une nouvelle norme pour l'établissement des programmes scolaires et d'un système amélioré d'information sur le marché du travail. Les dernières mesures prises en février 2016 à l'initiative du ministère du Travail et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en ce qui concerne le Haut Conseil pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels devraient aller dans le sens de la réforme du système et de la promotion d'une culture de l'enseignement professionnel et technique.

96. Outre l'amélioration des compétences, la formation à l'entrepreneuriat a été essentielle pour la création d'emplois. Dans le contexte des restrictions à la circulation, l'accent a été mis sur la promotion de l'entrepreneuriat, en partie pour encourager les jeunes Palestiniens à envisager l'emploi indépendant comme une possibilité de carrière. Plusieurs programmes, tels que le programme INJAZ (qui relève du réseau Junior Achievement Worldwide) ou le programme du BIT Tout savoir sur l'entreprise, sont

actuellement mis en œuvre dans l'enseignement secondaire. En outre, plusieurs institutions de microfinancement fournissent divers services non financiers: formation, tutorat et incubateur d'entreprises. A ce jour, le programme Tout savoir sur l'entreprise a été suivi par 7 000 étudiants de centres de formation professionnelle relevant du ministère du Travail et d'établissements d'enseignement secondaire professionnel relevant du ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur. Il sera prochainement étendu aux collèges d'enseignement technique de la Cisjordanie et de Gaza.

Renforcement du dialogue social

97. Le dialogue social est indispensable pour améliorer l'efficacité des activités de renforcement des institutions palestiniennes. La mise en place de comités tripartites a contribué à façonner les lois et politiques dans des domaines comme la sécurité sociale, l'emploi et les droits des femmes, la sécurité et la santé au travail, le travail des enfants, les salaires, le handicap et la réforme du droit du travail. Les discussions menées dans le cadre de ces organes tripartites ont facilité l'élaboration de la nouvelle politique de sécurité et de santé au travail ainsi que la procédure de rédaction de la nouvelle loi sur la sécurité sociale destinée aux travailleurs du secteur privé. Par ailleurs, une équipe nationale tripartite se penche actuellement sur la question de la révision du droit du travail.

98. La mission a également pris note de l'élargissement et de la consolidation du dialogue bipartite entre la PFGTU et la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), bien qu'il n'existe aucune structure officielle ou institutionnelle pour encadrer un tel dialogue. Ces deux organisations ont toujours des difficultés à communiquer avec leurs membres de Gaza. Une coordination régulière est maintenant assurée entre la direction de la FPCCIA et les cinq chambres de commerce de Gaza qui sont membres de la fédération, et les employeurs de la Cisjordanie et de Gaza ont pu se rencontrer à deux reprises en Jordanie en octobre 2015 et février 2016 pour discuter du projet de loi sur la sécurité sociale. Toutefois, les contacts entre la PFGTU et sa section de Gaza sont plus ponctuels et plus indirects.

99. Le système de relations professionnelles a été mis à l'épreuve par une grève des enseignants en Cisjordanie qui a commencé à la mi-février 2016 et a duré un mois. La majorité des enseignants du secteur public ont participé à la grève pour demander une augmentation de salaire et une amélioration des conditions de travail. La grève a pris fin une fois que satisfaction a été obtenue sur plusieurs revendications, notamment celle concernant l'augmentation de salaire.

Extension de la protection sociale

100. La toute première loi sur la sécurité sociale applicable aux travailleurs du secteur privé et à leurs familles a été adoptée par le Conseil des ministres palestiniens le 16 février 2016 et signée par le Président Mahmoud Abbas le 7 mars 2016¹². Le cadre de ce nouveau système national de sécurité sociale a été élaboré en 2013 par la Commission tripartite nationale sur la sécurité sociale, qui s'est fondée sur une évaluation actuarielle des paramètres du système menée par le BIT et destinée à garantir la viabilité à long terme de ce dernier. Sur la base de l'approche participative promue par l'OIT, le nouveau système de sécurité sociale a été mis en place en concertation avec des organisations de travailleurs et d'employeurs, des fonctionnaires du gouvernement et d'autres parties prenantes.

¹² Loi n° 6 de 2016 sur la sécurité sociale, Bulletin officiel, 20 mars 2016.

101. Le système de sécurité sociale qui doit être instauré aux termes de la nouvelle loi vise à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est fondé sur le régime de retraite des fonctionnaires (loi sur la retraite dans la fonction publique n° 7 de 2005), la loi sur le travail (n° 7 de 2000), la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et les meilleures pratiques recensées au niveau international. Le BIT a fourni une assistance technique à chaque étape de la procédure, qu'il s'agisse notamment de l'élaboration du cadre directeur ou de la rédaction de la loi jusqu'à son approbation finale, en octobre 2015, par la Commission tripartite nationale sur la sécurité sociale. Après que la commission a soumis le projet de loi au Conseil des ministres, le conseil et le Président ont modifié certaines dispositions clés du texte. Un débat est en cours au niveau national au sujet de la gouvernance du système de sécurité sociale et des taux de cotisation.

102. L'OIT continue de promouvoir la création d'un système complet de sécurité sociale pour les travailleurs palestiniens et leurs familles au moyen de programmes de renforcement des capacités destinés aux mandants tripartites et portant sur les principes de sécurité sociale, l'administration et le financement, qui renforceront encore le rôle des mandants dans la mise en place d'une institution de sécurité sociale indépendante clairement fondée sur les normes internationales du travail. La mission a noté que les membres du conseil d'administration allaient bientôt être nommés et que l'Autorité palestinienne lançait actuellement une campagne nationale pour faire mieux connaître le nouveau système de sécurité sociale.

103. De plus, pour compléter le nouveau système au bénéfice des travailleurs du secteur privé, et dans le cadre d'un programme de protection sociale complet, l'OIT s'emploie actuellement, en coordination avec le système des Nations Unies, à promouvoir l'établissement d'un socle de protection sociale national destiné à fournir des garanties minimales à ceux qui ne relèvent pas du secteur formel.

Autonomisation des femmes

104. La situation des Palestiniennes dans la société reste préoccupante; la promotion de l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail et sur le lieu de travail et l'autonomisation économique des femmes occupent une place essentielle dans le plan national de développement. Parmi les obstacles à surmonter, mentionnons le faible taux d'activité des femmes, un écart de rémunération considérable entre les deux sexes et la forte féminisation de l'économie informelle, ainsi qu'un taux de chômage très élevé chez les femmes, en particulier les jeunes diplômées.

105. La Commission nationale pour l'emploi des femmes (NCWE) a été établie à l'origine par le ministère du Travail en vue de promouvoir la justice sociale en œuvrant pour l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail et, à cet effet, de veiller à ce que la législation, les politiques et les programmes répondent de façon appropriée aux besoins différents des femmes et des hommes. Depuis le début de 2015, l'OIT et la NCWE collaborent plus étroitement pour préconiser l'adoption de politiques respectueuses des différences entre les hommes et les femmes et de mesures de renforcement des capacités. Des discussions ont été organisées entre décideurs, experts et professionnels sur l'importance de la participation des femmes à l'économie palestinienne.

106. Au début de 2016, la NCWE a élaboré avec l'appui du BIT un manuel sur les droits au travail des femmes palestiniennes, qui est destiné en particulier aux travailleuses rurales. Avant cela, des travaux ont été menés à Gaza en 2015 pour aider les jeunes femmes diplômées, y compris celles souffrant d'un handicap, à s'insérer sur le marché du travail par le biais du développement des compétences, du perfectionnement professionnel et de

la formation en cours d'emploi. Par ailleurs, dans les zones rurales de Gaza, une aide a été apportée à des femmes chefs de famille pour leur permettre de reprendre leur activité après la guerre de 2014.

107. L'Unité de l'égalité des sexes de la FPCCIA continue d'apporter des services aux femmes chefs d'entreprise du secteur informel et de leur donner la possibilité de devenir membres à part entière. Des services sur mesure sont fournis. Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Economie nationale, l'Asala (Association des femmes d'affaires palestiniennes) et le Forum des femmes d'affaires, la FPCCIA a également apporté un appui à des femmes chefs d'entreprise de Ramallah, Jénine, Bethléem et Hébron, ce qui a permis à 60 pour cent des femmes inscrites auprès des chambres de commerce de bénéficier d'activités de sensibilisation et à 30 pour cent d'entre elles de bénéficier de services consultatifs. A l'heure actuelle, près de 3 000 femmes chefs d'entreprise sont enregistrées auprès des chambres de commerce de Cisjordanie.

108. La Chambre de commerce et d'industrie de Gaza a récemment créé un centre pour l'entrepreneuriat des femmes en vue d'aider les femmes chefs d'entreprise et de leur permettre d'être mieux représentées.

109. Des progrès ont été réalisés pour ce qui est de prendre en compte la dimension hommes-femmes. L'Université de Birzeit a mis en place un observatoire de l'égalité entre les sexes chargé de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine au sein de l'université et de recevoir les plaintes. Cette expérience sera analysée en vue de son éventuelle transposition à d'autres universités. En outre, des audits participatifs sur l'égalité entre les sexes sont actuellement menés dans deux grandes entreprises privées: la Banque de Palestine et la Compagnie pharmaceutique de Birzeit. On espère que ces deux entreprises deviendront à terme des modèles pour les questions d'égalité sur le lieu de travail. De nouveaux travaux de recherche sont actuellement menés, avec l'assistance du BIT, pour évaluer la situation en matière d'équité salariale dans l'enseignement. Les premières conclusions font apparaître la persistance de discriminations en ce qui concerne les conditions de travail et l'évolution de carrière (BIT, à paraître).

La reconstruction de Gaza

110. La suite donnée aux promesses et aux plans formulés lors de la Conférence du Caire d'octobre 2014 a été décevante (Nations Unies, 2016). Le gouvernement de consensus national a été félicité pour avoir présenté à la conférence le Plan national pour le relèvement rapide et la reconstruction de Gaza, qui est censé apporter une réponse globale à la destruction de cette région. Toutefois, malgré les grands espoirs suscités au départ par le montant total des sommes promises, cet effort collectif n'a pas donné les résultats attendus, car 40 pour cent seulement des fonds annoncés (soit 1,4 milliard de dollars E.-U.) ont été effectivement mis à disposition (Banque mondiale, 2016b). Près de 1,5 milliard de dollars doivent encore être débloqués. Le déficit de financement des besoins définis dans le cadre de l'Evaluation détaillée est actuellement estimé à 3 milliards de dollars E.-U.

111. Au lendemain de la guerre de 2014 a été mis en place à titre temporaire le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza destiné à permettre l'entrée dans l'enclave des matériaux de construction nécessaires. En avril 2016, 807 grands projets de construction ou d'infrastructure étaient enregistrés au titre du mécanisme, 89 étaient achevés et 390 étaient en cours d'exécution (Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, 2016). Ce mécanisme a facilité le travail de reconstruction et il contribue à la création d'emplois, en particulier dans le secteur de la construction (Nations Unies, 2016). Toutefois, la mission s'est

déclarée préoccupée par les conditions de travail en général et par la situation en matière de sécurité et de santé au travail sur les chantiers de construction.

112. Dans le cadre d'un processus de reconstruction soumis à de lourdes contraintes, le BIT a contribué tout au long de l'année 2015 à la mise en œuvre d'un petit programme de redressement d'urgence visant à créer des possibilités de subsistance pour les communautés les plus touchées, notamment les familles et les individus qui ont perdu leurs biens de production ou leurs sources de revenus. Ce programme avait plus précisément pour vocation de soutenir les initiatives d'emploi d'urgence dans certains secteurs, d'améliorer les compétences et l'employabilité des jeunes femmes et des jeunes hommes et des handicapés, afin qu'ils puissent s'insérer sur le marché du travail, et d'accroître les connaissances et les capacités des partenaires sociaux et des acteurs locaux afin de promouvoir une riposte à la crise et une reprise fondées sur le travail décent.

113. En dépit de ces initiatives, les progrès restent lents; il est impératif de passer à la vitesse supérieure si l'on veut satisfaire les besoins fondamentaux de la population de Gaza. Les restrictions sévères imposées à l'entrée des matériaux de construction, en particulier le ciment, freinent non seulement la reconstruction, mais également la création d'emplois et, au bout du compte, de possibilités de subsistance. L'accès aux matières premières ainsi que l'investissement dans les secteurs productifs de Gaza, tels que l'agriculture et la fabrication de meubles, sont indispensables pour relancer l'activité économique et stimuler la création d'emplois.

5. Peu de solutions envisageables dans le Golan syrien occupé

114. Le conflit en cours en République arabe syrienne prive les citoyens syriens du Golan syrien occupé de deux principaux éléments de soutien. Premièrement, le nombre d'étudiants profitant de la possibilité d'étudier gratuitement à l'Université de Damas est passé d'environ 600 à 18, qui rentreront chez eux à la fin de leurs études. Deuxièmement, depuis 2014, il n'y a plus d'exportations de pommes – le principal produit agricole – vers la République arabe syrienne. Les terres et le climat sont particulièrement propices à la culture des pommes et des cerises, qui constituent 90 pour cent de la production agricole.

115. Entre 2006 et 2013, environ un tiers de la production moyenne de pommes – 45 000 tonnes par an – était vendue en République arabe syrienne, à des prix nettement plus élevés que ceux pratiqués en Israël. Au cours de la saison 2015-16, seules 30 000 tonnes ont été récoltées et il n'y a pas eu d'exportation vers la République arabe syrienne. Les agriculteurs syriens perçoivent entre 1,5 et 2 NSI par kilogramme en Israël, pour un coût de production d'environ 1,3 NSI par kilogramme. Cette faible rentabilité a entraîné le déclin de l'activité agricole. Alors que deux tiers des citoyens syriens du Golan syrien occupé travaillaient dans le secteur agricole, à présent seul un tiers persiste à cultiver la terre. Les colons israéliens se ressentent moins d'une mauvaise saison, comme la dernière, car ils perçoivent de généreuses subventions de l'Etat d'Israël.

116. Du fait des restrictions d'accès à l'eau et de son prix élevé, les 24 500 citoyens syriens ne sont pas en mesure de rivaliser avec les 20 500 colons israéliens du Golan syrien occupé¹³. Ils paient 4 à 5 NSI le mètre cube d'eau, contre 1,5 NSI pour les colons. Ils ont droit à 200 mètres cubes par dunum – parfois moins en cas de sécheresse – alors que les colons bénéficient d'un volume de 600 à 800 mètres cubes pour la même surface, et en pratique, peuvent utiliser autant d'eau qu'ils estiment nécessaire. Pour de nombreux agriculteurs syriens, l'agriculture traditionnelle est devenue une activité secondaire.

117. D'année en année, les personnes ayant étudié à Damas ont garanti un niveau de compétence élevé dans le Golan syrien occupé. Les diplômés de médecine ont ainsi pu louer leurs services à des centres de soins du nord d'Israël. Les jeunes sont maintenant contraints de faire leurs études ailleurs, dans des établissements d'enseignement technique en Israël ou, ce qui s'avère de plus en plus cher et difficile, dans des universités européennes. Par conséquent, ils sont de plus en plus nombreux à remettre à plus tard leurs études supérieures et à entrer directement sur le marché du travail avec moins de qualifications. Les possibilités sont limitées et la plupart des travailleurs trouvent un emploi dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie. La création d'une zone industrielle a fait l'objet de discussions, mais il n'existe pas d'infrastructure et de plans précis. Hors des villages, les travailleurs peuvent trouver un emploi soit dans les colonies, soit en effectuant le trajet jusqu'à Tel-Aviv et le nord d'Israël. Dans les deux cas, ils s'exposent aux pratiques abusives des intermédiaires.

118. Les autorités continuent de confisquer des terres, pour des raisons de sécurité ou parce qu'elles estiment que les terres en question sont abandonnées. Quant aux citoyens syriens, ils ne peuvent compter que sur les terres disponibles pour une expansion naturelle dans les limites des communautés. Les autorités israéliennes donnent la possibilité aux jeunes couples mariés de louer les terres des Syriens partis en 1967, à des conditions avantageuses: 13 000 dollars E.-U. par demi-dunum pour un bail de cinquante ans incluant l'approvisionnement en eau et en électricité et un permis de construire, alors que le prix

¹³ Chiffres de population au 31 décembre 2014 (CBS, 2015).

de la même superficie dans les villages, sans les services collectifs et le permis de construire, s'élève à 100 000 dollars E.-U. Accepter de louer aux autorités israéliennes revient cependant à reconnaître le droit d'Israël de disposer à sa guise de ces terres. Dans ces conditions, les citoyens syriens de Majdal Shams et d'autres villages du Golan syrien occupé ont décidé de ne pas louer des parcelles que les propriétaires d'origine devraient un jour réclamer. La jeune génération s'est à ce jour tenue à cette position, mais la communauté ne sait pas combien de temps cela pourra durer.

119. Les constructions à Majdal Shams et dans d'autres villages se poursuivent, le plus souvent sans les permis requis. Les amendes en cas de construction sans permis sont élevées, entre 200 et 300 NSI par mètre carré, et peuvent ainsi entraîner un doublement du coût de la construction. Outre les amendes cumulées, les autorités ordonnent des modifications ou des démolitions partielles. L'incapacité des citoyens syriens à obtenir un permis de construire s'explique principalement par l'obligation qui leur est imposée par les autorités foncières israéliennes de prouver que les terres leur appartiennent, ce qui souvent s'avère difficile.

120. Le conflit en République arabe syrienne a toujours une profonde incidence dans le Golan syrien occupé; il amenuise inexorablement l'espoir que l'occupation et l'annexion puissent un jour prendre fin. Au cours des cinq ans de conflit de l'autre côté de la ligne de démarcation, les citoyens syriens ont admis avoir vécu les mêmes divisions que celles en cours dans leur pays. Cependant, ils estiment que les différentes positions ne sont pas marquées au point de diviser la communauté. Peu de jeunes déposent des demandes de passeport israélien, même si, pour la plupart d'entre eux, c'est dans l'économie israélienne qu'ils ont le plus de chances de trouver un emploi. Israël essaie également de favoriser la coopération entre les communautés et a accru son investissement dans la région. Néanmoins, les citoyens syriens soutiennent que, face à l'occupation, leur communauté reste unie.

Observations finales

121. A toutes fins pratiques, le processus de paix est au point mort. Il convient d'établir un cadre multilatéral pragmatique pour relancer les négociations en vue de la solution en faveur de deux Etats. La poursuite du processus de paix est une condition préalable à la création d'emplois et de richesses, au travail décent et à la justice sociale pour tous.

122. Les contraintes découlant de l'occupation et de la séparation limitent les possibilités de croissance économique et de création d'emplois. L'activité économique et l'emploi palestiniens requièrent la pleine utilisation des terres, des ressources et des intrants matériels en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. L'impossibilité de développer la zone C constitue le principal obstacle à cette pleine utilisation. Les Palestiniens doivent pouvoir accéder librement au marché intérieur et aux marchés internationaux.

123. L'aggravation de la violence et des mesures de représailles en Cisjordanie ont rendu encore plus difficile la vie des travailleuses et des travailleurs palestiniens, dont les droits sont de plus en plus restreints et bafoués. Il convient de désamorcer la tension de cette situation éminemment instable en favorisant le respect mutuel, le dialogue et la coopération.

124. Faciliter l'accès des Palestiniens à l'emploi dans l'économie israélienne certes améliore un peu les choses en Cisjordanie, mais n'enlève rien à la nécessité de permettre au tissu économique palestinien de se développer. Les possibilités qu'offre le marché du travail israélien, en particulier dans les colonies, comportent un risque croissant d'exploitation, d'abus par des intermédiaires et de violation des droits fondamentaux au travail.

125. Gaza connaît une croissance économique et de l'emploi, mais celle-ci part de très bas et son seul moteur aujourd'hui est la reconstruction. Il faut recréer les conditions nécessaires au rétablissement des secteurs productifs, décimés par trois guerres et huit ans de siège. Il est essentiel de surmonter les divisions palestiniennes par la négociation pour accélérer notablement la reconstruction de Gaza.

126. Le renforcement des institutions et de la gouvernance du travail palestiniennes se poursuit. La nouvelle loi sur la protection sociale devrait assurer la protection des travailleurs du secteur privé et favoriser l'emploi dans ce secteur. D'autres initiatives, dont les lois relatives au travail et aux syndicats, doivent être menées à terme. Le processus d'édification de l'Etat doit tirer pleinement parti de la coopération tripartite. En outre, croissance et création véritables d'emplois ne sont possibles que si les femmes participent plus et mieux à la vie économique.

127. Les citoyens syriens du Golan syrien occupé subissent eux aussi des contraintes découlant de l'occupation, et la crise en République arabe syrienne ne fait que restreindre encore leurs perspectives économiques et professionnelles.

Références

- Al-Haq. 2013: *Water for One People Only: Discriminatory Access and “Water-Apartheid” in the OPT*.
- Association pour les droits civils en Israël (ACRI). 2015: *East Jerusalem 2015: Facts and Figures*, 12 mai.
- Bureau central de statistique (CBS). 2015: *Statistical Abstract of Israel 2015*.
- Conférence de Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève (HPC). 2001: *Déclaration*, 5 décembre.
- Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), Israël. 2016: Présentation à la délégation de l’OIT, avril.
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). 2015: *Employment Promotion in Contexts of Conflict, Fragility and Violence: Opportunities and Challenges for Peacebuilding*, septembre.
- Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. 2016: *Real-time information on the GRM*. Extrait du document disponible à l’adresse <http://grm.report/#/Projects>, 20 avril.
- Haaretz*. 2015a: «Israel renews building plans in hot-button E-1 near Ma’aleh Adumim settlement», 28 décembre.
- . 2015b: «Only 7% of Jerusalem building permits go to Palestinian neighborhoods», 7 décembre.
- . 2016: «Israel seizes large tracts of land in West Bank, report says», 15 mars.
- Histadrout. 2015: *General Collective Agreement in the field of construction, infrastructure, heavy equipment, public works and renovations drafted and signed on the 29th of the month of June 2015 in Tel Aviv which came into force on the 1st of November 2015*.
- . 2016: «Re: Regulating the rights of the Palestinian workers in the construction sector», lettre au gouvernement d’Israël, 6 mars.
- Cour internationale de Justice (CIJ). 2004: «Conséquences juridiques de l’édification d’un mur dans le territoire palestinien occupé», Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Avis consultatif, 9 juillet.
- Bureau international du Travail (BIT). 2001: *The gender wage gap in the education sector in the Occupied Palestinian Territory – A qualitative study on facts and perceptions*, à paraître.
- Fonds monétaire international (FMI). 2015: Base de données des Perspectives de l’économie mondiale, octobre. Disponible à l’adresse www.imf.org.
- . 2016: *West Bank and Gaza – Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, Bruxelles, 19 avril.

- Jütersonke, O. et Kobayashi, K. 2015: *Employment and Decent Work in Fragile Settings: A Compass to Orient the World of Work*, Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP), Institut de hautes études internationales et du développement, novembre.
- MachsomWatch. 2015: “*Invisible Prisoners*” team – 2015, 29 décembre.
- Association des industriels d’Israël (MAI). 2016: Exposé sur le marché du travail israélien et les travailleurs palestiniens, avril.
- Bureau du Quatuor (OQ). 2015: *Report for the Meeting of the Ad-Hoc Liaison Committee on Action in Support of Palestinian State-Building*, New York, 30 septembre.
- . 2016: *Report for the Meeting of the Ad-Hoc Liaison Committee*, Bruxelles, 19 avril.
- Centre du commerce palestinien (PalTrade). 2010: *Gaza Strip Crossings Bi-Monthly Monitoring Report, December 2009–January 2010*, mars.
- Bureau central palestinien de statistique (PCBS) et Food Security Sector (FSS). 2015: *More than one fourth of households are food insecure in Palestine*, résumé des résultats préliminaires de l’Enquête sur les conditions socio-économiques et la sécurité alimentaire 2013-2014, 8 décembre.
- . 2016a: *Preliminary Estimates of Quarterly National Accounts (Fourth Quarter 2015)*, article de presse, mars.
- . 2016b: *Labour Force Survey (October–December, 2015) Round*, article de presse, 11 février.
- . 2016c: *International Women’s Day 2016*, communiqué de presse, 8 mars.
- . 2016d: *Palestinian Youth Survey, 2015 – Main Findings*, février.
- . 2016e: *Palestinian Consumer Price Index: Increase in the CPI during 2015 compared with the previous year*, 14 janvier.
- Fonds palestinien pour l’emploi et la protection sociale (PFESP). 2016: *More Employment, Brighter Future*.
- Autorité nationale palestinienne, ministère du Travail, Direction générale de l’inspection du travail et de la protection des travailleurs. 2015: *Rapport annuel 2015*.
- . 2016: *Stopping Fiscal Leakages*, avril.
- Peace Now. 2016: *No settlement freeze, especially not in isolated settlements: 2015 in the settlements*, Settlement Watch, février.
- Contrôleur des finances publiques d’Israël, ministère de l’Intérieur, Office de la population, de l’immigration et des frontières. 2014: *The employment of Palestinian workers in the construction in Israel*, rapport annuel 65/a.
- Nations Unies. 1980: Résolution 465 (1980) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2203^e réunion, document S/RES/465, 1^{er} mars.
- . 2015a: *‘One UN’ approach to spatial planning in «Area C» of the occupied West Bank*, septembre.
- . 2015b: Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO): *Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, New York, 30 septembre.
- . 2016: UNSCO: *Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, Bruxelles, 19 avril.

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 2015: *The Besieged Palestinian Agricultural Sector*.
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). 2012: *Gaza in 2020: A liveable place?*, août.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). 2014: *Map of West Bank access restrictions*, septembre.
- . 2015a: *Humanitarian Bulletin: occupied Palestinian territory*, décembre.
- . 2015b: *Humanitarian Bulletin: occupied Palestinian territory*, novembre.
- . 2015c: *Humanitarian Bulletin: Monthly report*, octobre.
- . 2016a. Base de données sur les points de passage de Gaza, disponible à l'adresse www.ochaopt.org.
- . 2016b: *Humanitarian Bulletin: occupied Palestinian territory*, février.
- . 2016c: *Protection of civilians: Weekly highlights*, 29 mars-4 avril.
- . 2016d: *Flash update: Multiple demolitions across Area C in the West Bank; 124 people displaced*, 8 avril.
- Banque mondiale. 2011: *Rapport sur le développement dans le monde 2011: Conflits, sécurité et développement*.
- . 2015: *Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 30 septembre.
- . 2016a: *Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*, 19 avril.
- . 2016b: *Reconstructing Gaza – Donor Pledges*. Disponible à l'adresse www.worldbank.org, consulté le 20 avril.
- Yesh Din. 2016: *From occupation to annexation: The silent adoption of the Levy report on retroactive authorization of illegal construction in the West Bank*, note d'information, février.

Annexe

Liste des interlocuteurs

Institutions palestiniennes

Bureau du Premier ministre

Rami Hamdallah, Premier ministre

Bashar Jumaa, chef de cabinet

Ministère du Travail

Mamoun Abu Shahla, ministre du Travail

Naser Qatami, vice-ministre du Travail

Samer Salameh, secrétaire adjoint

Abdel Kareem Daraghme, secrétaire adjoint

Bilal Thawabeh, directeur général des relations professionnelles

Buthaina Salem, directrice générale de l'Unité juridique

Nazeh Irman, chef de l'Unité chargée de l'élaboration de politiques et des projets

Rami Mehdawi, directeur général, Emploi

Ra'ed Abu Rouk, conseiller du ministre

Hani Shanti, chef de l'Unité des relations publiques et des médias

Murad Harfoush, directeur du Département des médias

Ministère des Affaires étrangères

Omar Awadallah, Relations multilatérales, Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés

Majed Bamy, directeur du Département des instruments internationaux

Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)

Mohammad Shtayyeh, ministre, membre du PECDAR, membre de la Commission centrale Fateh et gouverneur pour la Palestine de la Banque islamique de développement

Bureau central palestinien de statistique (PCBS)

Suha Kanaan, directrice des statistiques du travail

Jawad Al Saleh, directeur général des statistiques démographiques et sociales

Autorité monétaire palestinienne

Shehadah Deeb Hussein, gouverneur adjoint

Riyad Abu Shehadeh, assistant du gouverneur chargé de la stabilité financière, contrôleur des banques

Mohammed Aref, chef de la division chargée de la prévision et de la modélisation, Département de la recherche et des politiques monétaires

Agence palestinienne des retraites (PPA)

Ahmed Majdalani, président du Conseil de la PPA, président par intérim de l'équipe nationale chargée de la sécurité sociale, membre du comité exécutif de l'OLP et chef de parti politique

Organisation de libération de la Palestine (OLP)/ Conseil législatif palestinien (CLP)

Nabeel Shaath, membre de la Commission centrale de Fateh, commissaire aux relations internationales, membre du comité exécutif de l'OLP

Hanan Ashrawi, membre du comité exécutif de l'OLP, membre du CLP, chef du département de l'OLP chargé de la culture et de l'information

Commission nationale pour l'emploi des femmes (NCWE)

Shantella Assi, directrice de l'Unité chargée du développement et de la promotion des questions d'égalité entre hommes et femmes, ministère du Travail

Abeer Al Barghouti, directrice de l'Unité d'audit et de suivi, ministère du Travail

Jihad Jarayseh, directeur de l'Unité de l'égalité des sexes, ministère de l'Economie nationale

Nariman Awad, directrice de l'Unité de l'égalité des sexes, ministère de l'Information

Taghreed Kishek, membre du conseil administratif, Forum de la condition féminine

Khitam Saafin, membre du secrétariat général de l'Union générale des Palestiniennes

Carine Metz Abu Hmeid, coordinatrice des relations extérieures du Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs

Sami Sehwal, directeur de la planification, ministère de la Condition féminine

Ayman Abdul Majeed, chercheur, Université de Birzeit

Luna Ereikat, chef de l'Unité chargée des activités de plaidoyer et de la documentation, Centre d'assistance et de conseil juridique aux femmes

Organisations de travailleurs ou d'employeurs et autres organisations de la société civile

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Naplouse

Shaher Sae'd, secrétaire général

Suheil Saliba Khader, membre du secrétariat général, secrétaire aux relations internationales

Ayshe Hmouda, secrétaire de l'Unité de l'égalité des sexes

Mahmoud Abu Odeh, membre du comité exécutif, secrétaire du Département juridique

Nasser Yonis, membre du secrétariat général

Bayer Saeed Bayer, membre du secrétariat général

Hussain Fuqaha, membre du secrétariat général, secrétaire du Syndicat de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire

Ibrahim Thweib, membre du secrétariat général, secrétaire de l'Unité administrative

Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU), Gaza

Mohammad Sa'adi Hillis, membre du secrétariat général, directeur adjoint du Syndicat des travailleurs du bâtiment et du bois

Tariq Al Hindi, membre du secrétariat général, président du Syndicat des travailleurs agricoles

Bashir Al-Sesi, membre du secrétariat général, secrétaire du Syndicat général des services publics

Salameh Abu Zeiter, membre du secrétariat général, secrétaire adjoint du Syndicat général des services de santé

Wael Khalaf, membre du secrétariat général

Zaki Khalil, membre du secrétariat général, secrétaire adjoint du Syndicat général du secteur du textile

Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA), Ramallah

Khalil Rizq, président du conseil d'administration de la FPCCIA, président de la chambre de Ramallah

Jamal Jawabreh, secrétaire général

Akram Hijazi, responsable, Relations publiques

Ali Muhanna, directeur, Département de la planification et des PME

Chambre d'Hébron-Sud

Jalal Makharza, président du conseil

Chambre de Bethléem

Mageda Salsa'a, membre du conseil d'administration de la FPCCIA

Chambre de Naplouse

Husam Abdelrahman Hijjawi, vice-président, membre du conseil d'administration de la FPCCIA

Chambre de Ramallah

Iman Wadi, membre du conseil d'administration de la FPCCIA

Chambre de Jérusalem

Fadi Hidmi, directeur général

Chambre de Gaza

Walid Al Hosary, président

Bader Sabra, vice-président

Mohammad Awad, coordinateur, Relations publiques

Ameen Al Moghni, assistant administratif

Chambre de Khan Younis

Amer Al Najjar, président

Loai Alaqqad, trésorier

Chambre de Rafah

Abdel Kareem Abed Elal, président

Haitham Abu Taha, vice-président

Bassam Zanoun, trésorier

Sami Fojo, président de la Commission de contrôle

Chambre de Gaza-Nord

Mohammad Mohammad Abu Wardah, président

Imad Al Ghoul, directeur

Baha' Al Amawi, directeur, Relations publiques

Chambre de Gaza-Centre

Abed Alsalam Elmassry, vice-président

Mohammad Eliyan Eltelbani, président

Issa Abu Rabei, directeur

Forum des femmes d'affaires

Do'a Wadi, directrice exécutive

Centre du commerce palestinien (PalTrade)

Hanan Taha-Rayyan, présidente directrice générale

Syndicat de la métallurgie et de l'ingénierie, Gaza

Fouad Al Samneh, président

Syndicat des entrepreneurs palestiniens

Marwan Jom'a, président, Cisjordanie et Gaza

Mohammad Al Hussein, directeur exécutif – Gaza

Hashem Skaik, secrétaire – Gaza

Entreprise palestinienne de développement et d'investissement (PADICO)

Samir Hulileh, président directeur général

Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA)

Mahdi Abdul Hadi, président

Al-Haq, Ramallah

Tahseen Elayyan, chef du Département du suivi et de la documentation

Zahi Jaradat, coordonnateur de la recherche sur le terrain

Ashraf Abu Hayyeh, juriste

Commission indépendante des droits de l'homme, Ramallah

Ammar Dwaik, directeur général

Anan Quzmar, responsable des relations internationales et de l'élaboration des programmes

Aisheh Ahmad, juriste

Centre de recherche et de consultation juridiques pour les femmes, Gaza

Zeinab El Ghunaimi, directrice

Al Athar Global Consulting Inc., Gaza

Reham Al Wehaidy, associée-gérante

Association pour la culture et la libre pensée, Gaza

Mariam Zakoot, directrice générale

Centre des questions féminines – Gaza

Amal Syam, directrice

Visite sur le terrain – vieille ville de Jérusalem

Omar Alsenjlawi, chef d'entreprise

Salah Al-Halhoul, propriétaire d'un magasin de vêtements

Saeed Al-Salhi, commerçant

Alfred Ra'd, propriétaire d'un magasin de souvenirs et membre de l'Association des vendeurs de souvenirs

Jawad Abu Omar, membre de l'Association des vendeurs de souvenirs

Ghassan Abdeen, propriétaire d'un magasin de souvenirs et membre de l'Association des vendeurs de souvenirs

Ziad Hashemeh, commerçant

Raed Saadeh, Pôle touristique de Jérusalem, hôtelier et membre de l'Association arabe des hôteliers

Institutions israéliennes

Gouvernement d'Israël et autres institutions publiques

Ministère de l'Economie

Avner Amrani, directeur des recherches de la Division des relations professionnelles

Ministère des Affaires étrangères

Daniel Meron, chef de bureau de la Division chargée des relations avec l'ONU et les organisations internationales

Zvi Tal, directeur, Département des organisations internationales, des institutions spécialisées et des questions internationales

Tania Berg-Rafaeli, conseillère, Département des organisations internationales, des institutions spécialisées et des questions internationales

Amir Weissbrod, chef du Bureau du Moyen-Orient, Centre d'études politiques

Coordination des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT), ministère de la Défense

Colonel Hatib Mansour, chef du Département civil

Lieutenant-colonel Yair Maman, chef du Service économique

Lieutenant-colonel Yoav Bistrisky, chef du Service international

Office de la population et de l'immigration, ministère de l'Intérieur

Shoshana Strauss, adjointe principale du Conseiller juridique

Organisations de travailleurs ou d'employeurs et autres organisations de la société civile

Histadrout – Fédération générale du travail en Israël

Avraham Yehezkel, président du Département chargé des organisations et des conseils du travail

Avital Shapira-Shabirow, directrice du Département international

Itzhak Moyal, président du Syndicat des travailleurs du bâtiment et du bois

Association des industriels d'Israël

Uri Rubin, président du Comité du travail

Isaac Gurvich, directeur général adjoint et directeur financier de l'Association des constructeurs d'Israël

Ofer Yohanonof, directeur du Département de la législation du travail, Conseiller juridique

Itai Nakash, responsable de la Division du commerce extérieur et des relations internationales

Doron Kempner, chef de la Division du travail et des ressources humaines

MachsomWatch – Mouvement de femmes contre l'occupation et pour les droits de l'homme

Sylvia Piterman, bénévole

WAC-Maan – Centre de conseil aux travailleurs

Yoav Tamir, secrétaire de section

Organisation des Nations Unies et organisations internationales

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Robert Piper, coordonnateur spécial adjoint et coordonnateur résident des activités humanitaires des Nations Unies

Loris Elqura, fonctionnaire de coordination

Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), territoire palestinien occupé

David Carden, chef de bureau

Ray Dolphin, chercheur

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Bo Schack, directeur des opérations de l'UNRWA, Gaza

Lance Bartholomeusz, directeur par intérim des opérations de l'UNRWA, Cisjordanie

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), territoire palestinien occupé

James Heenan, chef de bureau

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Azzam Saleh Ayasa, chef de programme

Fonds monétaire international, Cisjordanie et Gaza

Ragnar Gudmundsson, représentant résident pour la Cisjordanie et Gaza

Bureau de pays de la Banque mondiale pour la Cisjordanie et Gaza

Mark Ahern, responsable de programme chargé de la gouvernance et de l'emploi

Golan syrien occupé

Majd Kamal Kanj Abu Saleh, juriste

Salah Eldin Al Moghrabi, président, société Beir Al Hadid

Said Farhan Farhat, chef, Commission chargée de la commercialisation des pommes

Thaer Abu Saleh, directeur de collège

Kanj Sleiman Abu Saleh, agriculteur

Daniel Abu Saleh, agriculteur

Taiseer Maray, directeur général, Golan pour le développement des villages arabes et Association Al Maghariq

Autres réunions

Organisation arabe du travail

Faiez Al-Mutairi, directeur général

Reda Qaysouma, directeur du Département du développement des ressources humaines et de l'emploi

Dina Saeed, assistante personnelle du directeur général